



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**finances**



# Orientations Budgétaires

Rapport de présentation  
exercice **2022**

SÉANCE PLÉNIÈRE  
**13 DECEMBRE 2021**

# Sommaire

<b><u>PROPOS INTRODUCTIF</u></b>	<b>1</b>
<b><u>CADRAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER PLURIANNUEL</u></b>	<b>13</b>
Un contexte économique marqué par la reprise au niveau national et régional _____	13
Perspective d'évolution des ressources régionales _____	19
Trajectoire financière 2022-2027 _____	29
<b><u>ANNEXE : CONTEXTE ECONOMIQUE</u></b>	<b>46</b>
Dynamiques d'avant-crise _____	46
Analyse de la conjoncture au premier semestre 2021 _____	55
Zoom sur l'impact de la crise sur l'emploi salarié privé _____	61
Chiffres clés _____	65

## Propos introductif

Ces orientations budgétaires pour 2022 fixent le cap dans lequel va s'inscrire l'action régionale sur ce mandat et les années à venir. Elles sont établies dans un contexte marqué par la crise sanitaire sans précédent que nous avons vécue, et qui dure encore.

**Dans cette crise l'engagement de la Région a été sans précédent.** Bien entendu aux côtés de l'Etat, aux côtés des entreprises et des associations, et aux côtés des collectivités locales, que ce soit sur un plan logistique - dans l'achat de masques par exemple - ou dans la coordination des actions de soutien économique, tout comme des néo-aquitains prioritairement les jeunes et les demandeurs d'emploi.

La mise en œuvre des plans d'urgence et de relance, alors même que le choc économique lié à la crise a grevé les recettes régionales, a conduit à des niveaux d'investissement record pour la Région : 842M€ en 2020 et sûrement plus de 900M€ en 2021, soit près de 20% de plus qu'avant la crise. **Ce niveau d'investissement a conduit la Région à s'endetter en 2 ans comme auparavant en 6** : l'emprunt annuel a été 456M€ en 2020 et sera de près de 410M€ en 2021, alors qu'il n'était que de 150M€ en 2019.

**Cela n'a été possible, et soutenable, qu'en raison d'une santé financière performante fin 2019 et renforcée structurellement depuis 2016** : le taux d'épargne était de l'ordre de 20% et la capacité de désendettement inférieure à 4,5 ans. **Aussi le défi des prochaines années est clair : donner les moyens d'action pour les priorités régionales, tout en rétablissant graduellement la situation financière pour reconstituer cette capacité d'amortisseur qu'offrent des ratios performants et un endettement maîtrisé.**

**Tant dans ses causes, que dans ses enseignements, cette crise a prouvé toute la pertinence, et le caractère précurseur et innovant des priorités portées par la Région.**

C'est d'abord **l'impératif de massification de la transition écologique et énergétique**, dont Néo terra a dressé le chemin, et qui est intimement lié avec la santé : c'est « **One Health – une seule santé** », cette interdépendance entre santé environnementale, santé animale et santé humaine, dont le projet d'école vétérinaire de Limoges sera le pivot. C'est aussi le **combat pour la réindustrialisation et la reconquête technologique** : mettre fin aux dépendances stratégiques (médicaments, électronique...), accompagner les entreprises dans les sauts technologiques et créer de l'emploi durable sont conciliables. **Mais pas à n'importe quelle condition : en nous appuyant sur nos forces à savoir le capital humain et l'innovation.** C'est encore la **réaffirmation, et peut-être aussi la prise de conscience chez nos concitoyens, que l'on peut bien vivre dans tous nos territoires.** Et ce retour à la terre que la COVID-19 a généré, il nous faut capitaliser dessus, le solidifier : en œuvrant sans recul pour le maintien des petites lignes ferroviaires, en permettant aux jeunes de se former y compris dans le supérieur près de chez eux

grâce aux lycées qui doivent être des universités à la campagne et dans les quartiers, en accompagnant l'offre de soins de proximité, en mettant les circuits courts au cœur des écosystèmes productifs et alimentaires locaux.

**Et pour être au rendez-vous de nos ambitions et des attentes des néo-aquitains, il n'y a pas de place pour le saupoudrage. Nous avons des projets d'envergure dans toute la région : c'est cela la clef de la réussite.**

L'école vétérinaire à Limoges, le Ferrocampus à Saintes, la sortie des pesticides d'ici 2025-2030, le soutien à domicile des personnes âgées avec le Gérontopôle, et autant de projets et d'actions concrètes maillent et dessinent l'avenir de notre territoire.

Aussi, car c'est sur la durée que nous devons porter cette action pour une région écoresponsable, solidaire, innovante, résiliente et ouverte au monde, la stratégie budgétaire de mandature doit tout à la fois donner les moyens d'agir et rétablir progressivement la situation budgétaire de la collectivité.

## **1/ Le rétablissement de la trajectoire budgétaire au service des projets structurants de la Région**

Cela passe d'abord par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans la continuité de celle mise en œuvre depuis 2016. Cette maîtrise permettra d'affecter prioritairement l'évolution des recettes régionales au renforcement de l'épargne et donc de l'investissement.

Et ce d'autant plus, qu'en matière de recettes, la Région ne peut que constater – et parfois subir – l'évolution de ces dernières. Le modèle de financement des Régions est grandement insuffisant.

La suppression de la CVAE vient priver la Région de la dernière recette fiscale qui la reliait aux entreprises implantées sur son territoire. Ainsi, les Régions ne disposent plus de ressources corrélées au développement économique de leur territoire. Quelles que soient les actions menées et les politiques engagées en matière de relocalisation, d'accompagnement aux mutations, et de soutien aux technologies innovantes, la Région ne dispose d'aucun retour fiscal sur ses investissements qui contribuent non seulement à l'essor de son territoire mais plus généralement au rebond économique national et à l'emploi.

Par ailleurs, la Région sera demain pénalisée si elle réussit – et elle le fera – la transition écologique et énergétique. Notamment au niveau des recettes de TICPE et de cartes grises qui ont vocation à se contracter avec le développement des véhicules propres et la décarbonation de l'économie.

Ce renforcement de l'épargne – donc de l'autofinancement – permettra de maintenir un niveau élevé d'investissement (761M€ en moyenne soit légèrement plus que le niveau d'avant crise) tout en ralentissant le besoin d'emprunt pour stabiliser sous 5 ans l'endettement et ramener la capacité de désendettement à 5 ans.

C'est d'ailleurs en considérant crédibles et adaptés ces éléments de cadrage que l'agence de notation Moody's vient de confirmer la note de la Région, soulignant ainsi la solidité structurelle des finances de la collectivité qui va lui permettre d'engager ses grands projets d'investissement.

**C'est donc dans le cadre de cette stratégie budgétaire que le budget 2022 est en cours de préparation. Tout en tenant un objectif de capacité de désendettement à 5 ans, la Région portera haut son action humaniste, juste, ambitieuse, durable et solidaire.**

**2/ Une action régionale forte pour être au rendez-vous des attentes de sortie de crise et réussir les transitions écologiques, économiques et sociales indispensables sur les 10 prochaines années**

### **A. Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région éco-responsable de France**

Face aux conséquences du dérèglement climatique objectivées tant par Acclimaterra qu'Ecobiose, l'action de la Région pour la transition écologique, énergétique et agricole est fondamentale. C'est d'ici à 2030 que tout se joue, que les réorientations doivent aboutir, et si besoin en était, la COP26 en a rappelé toute l'urgence.

Depuis plus de 15 ans, la Région est précurseur en la matière. D'abord par la conduite – unique en France – de travaux avec les scientifiques. Puis en déployant avec Néo Terra, une matrice sans équivalent pour réorienter toutes les politiques régionales. Les néo-aquitains s'en saisissent et s'inscrivent cette dynamique. Et la méthode en la matière compte autant que les objectifs. Cette méthode c'est convaincre par la confiance, c'est faire avec et non contre, c'est fédérer autour d'une ambition.

Dès 2022 et dans les années qui viennent, la Région amplifiera cet élan donné par Néo Terra et déploiera comme matrice d'action le projet « One Health – une seule santé ». Il assure le croisement des connaissances et des réflexions en matière de santé humaine, animale et de critères environnementaux. Le symbole de cette vision englobante sera la création d'une école vétérinaire publique à Limoges, en partenariat avec les universités de la Région.

Comme le dit Gilles BŒUF, le vivant ne se répare pas. La priorité, et en la matière soyons positivement intranquilles, est donc l'atténuation, la transformation et l'adaptation.

Très concrètement, cela passera par :

- l'accompagnement des entreprises dans leur transformation : c'est un enjeu de protection environnementale mais aussi de compétitivité, donc d'emploi ;
- les mutations agricole et alimentaire ;

- la sortie des énergies fossiles, en soutenant l'innovation et la recherche, et en montrant l'exemple avec le verdissement des flottes de TER et des cars scolaires;
- la préservation des espaces naturels, la lutte contre l'artificialisation des sols (évolutions du SRADDET, reconquête des friches, préservation des terres agricoles) ;
- la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire (plan zéro plastique) ;
- l'efficacité énergétique par le soutien à la rénovation énergétique du logement et aux expérimentations de solutions énergétiques innovantes dans les bâtiments ;
- la production d'énergie renouvelable, sur la base du scénario régional « 100% Gaz renouvelable à 2050 » (développement de la production de gaz vert de la mobilité BioGNV pour le transport de marchandises et de voyageurs, avec la mise en place d'infrastructures régionales d'avitaillement et le renouvellement des flottes de cars).

C'est forte de ces initiatives, et consciente des enjeux et responsabilités du temps présent, que la Région sera au rendez-vous durant toute cette nouvelle mandature.

Nos concitoyens sont plus que jamais soucieux des défis climatiques, écologiques et énergétiques à relever. Ces préoccupations globales touchent en premier lieu à leur santé et c'est par une politique ambitieuse sur l'alimentation que la Région entend apporter des réponses concrètes.

Favoriser une alimentation locale et protectrice sera rendue possible par le **Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine**, engagé en 2021 avec les acteurs régionaux et qui se matérialisera en 2022 par une feuille de route détaillée pour une offre alimentaire plus durable, plus locale et régionale, valorisant des produits de qualité, dans le respect des engagements environnementaux. Elle vise également une répartition de la valeur équitable pour rémunérer au juste prix les producteurs, une alimentation solidaire, accessible à tous, soutenant les filières et entreprises les plus impactées par la crise.

Cet approvisionnement de qualité et responsable bénéficiera notamment à nos jeunes néo-aquitains, dans leurs lycées.

L'ambition portée par la Région, sur la voie du « One Health », se déploie grâce à une action globale en faveur de la **transition agro-écologique**, structurée autour de trois axes :

- **sortie des pesticides** avec la poursuite du projet Vitirev, le travail engagé sur les alternatives aux traitements par des produits biosourcés et le développement d'outils industriels et techniques proposant des solutions permettant de ne plus laisser les agriculteurs dans l'impasse;
- **accompagnement des filières pour l'adaptation au changement climatique** ;

- **atténuation du changement climatique** par la valorisation des activités agricoles (puits de carbone, production d'énergies renouvelables sans concurrence avec la production agricole).

Le **programme Néo Coop** sera lancé avec l'accompagnement des premières coopératives agricoles à travers un parcours complet visant l'accélération de la transition agro-écologique des exploitations.

**Pour répondre à ces enjeux de transitions climatiques et écologiques, la Région s'engage aux côtés des agriculteurs et soutient le renouvellement générationnel.** Il s'agit avant tout de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs, ostréiculteurs et pêcheurs. Concrètement, la Région renforcera sa politique d'accompagnement des candidats à l'installation, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou de l'aquaculture. **Un plan d'ampleur de déploiement des « espaces-test »** sera mené en 2022 dans le cadre d'un cofinancement Région / FSE. Les espaces-test sont des lieux permettant de tester le métier d'agriculteur et faciliter ainsi la réussite des créations d'entreprises agricoles.

**L'éco-responsabilité de la Région sera également incarnée par sa politique de décarbonation des mobilités.**

Pour mettre en place des mobilités propres et durable, la Région défendra le rail durant toute cette mandature. **La Région s'est engagée avec l'Etat et la SNCF dans un grand plan ferroviaire d'1.6Md€ : le protocole petites lignes.** D'ici à 2030, l'ensemble des petites lignes ferroviaires seront rénovées. Ce protocole est une priorité et sera déployé dès 2022 pour assurer la **régénération du réseau ferroviaire** avec le financement de l'accélération des études et les travaux de régénération des lignes Poitiers-Limoges, Nantes-Bordeaux, Niort-Saintes, et les aménagements capacitaires Bordeaux-Hendaye. En parallèle, la Région poursuivra en 2022 son engagement pour la rénovation (Saintes, Jarnac, Montmorillon...) et la mise en accessibilité (Châtelleraut, La Rochelle, Niort, Poitiers, Rochefort, Agen, Brive, ...) des gares.

Un travail spécifique sera aussi conduit pour lutter contre les engorgements urbains, sources de pollution majeures. **C'est pourquoi, la Région s'engage dans une stratégie de développement de RER** avec notamment la mise en place d'un RER basque et d'un RER métropolitain. Aux côtes de Bordeaux Métropole, elle contribuera aux acquisitions foncières et travaux préalables effectués dans le cadre des Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB), qui visent à améliorer la robustesse et la capacité de la ligne Bordeaux-Langon-Agen. Aux côtés du Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour, la Région poursuivra les études dans l'optique de réorganiser les missions TER et leur exploitation pour développer l'offre de transport péri-urbain.

Il s'agira enfin de favoriser le report modal de la route vers le rail, tant pour les voyageurs que pour le transport des marchandises, en modernisant et verdissant le parc de matériel ferroviaire.

**Au-delà, la Région souhaite également être au rendez-vous des projets d'avenir qui dépassent nos frontières nationales et contribuent à l'attractivité durable du territoire.**

Il s'agit d'une part de la **ligne ferroviaire internationale Pau-Canfranc-Saragosse**, pour laquelle la Région poursuivra sa mobilisation et son action en faveur de sa réouverture. D'autre part, il s'agit de **GPSO**, ce grand projet qui doit permettre de relier l'Atlantique et la Méditerranée et faire vivre l'Eurorégion avec l'Espagne. Ce projet répond à un impératif écologique pour que nos routes ne soient plus saturées par les 10.000 camions qui traversent chaque jour la Nouvelle-Aquitaine. Le train doit devenir une réelle alternative écologique et rapide pour les déplacements des néo-aquitains. Ce projet dépassera la mandature et sera financé sur 50 ans, grâce à la création d'un établissement public local géré par les collectivités.

## **B. Reconquérir et préparer l'avenir des entreprises et de l'emploi sur le territoire**

**L'innovation et l'attractivité ont toujours été dans l'ADN de la Région. Un chiffre peut en témoigner : en 2019, la Nouvelle-Aquitaine a créé 36% de l'emploi industriel net de France. C'est par sa capacité à développer et créer les activités de demain tout en protégeant les emplois, par ses actions en faveur de la reconquête technologique et la recherche, que la Région a pu être résiliente pendant la crise.**

**Préparer l'avenir de notre territoire sera avant tout possible grâce au facteur humain, grâce à celles et ceux qui travaillent au quotidien dans les entreprises, les PME, les ateliers, les usines, qui sont les moteurs de notre économie et que la Région se doit de soutenir.**

**La crise peut être un accélérateur de transformation des entreprises et à travers elle, du territoire, la Région entend poursuivre en 2022 son soutien à l'innovation technologique, écologique et sociale, mais aussi protéger les activités essentielles et retrouver une souveraineté économique.**

La Région sera attentive aux conséquences de la sortie de crise, et aux entreprises qui seront confrontées aux problématiques d'endettement, notamment avec les prêts garantis par l'Etat. **Le renforcement des fonds propres devra être accompagné pour leur permettre de s'inscrire pleinement sur des cycles d'investissement et de reprise.**

Le soutien de la Région doit bénéficier tant aux entreprises et filières, qu'aux demandeurs d'emplois, aux salariés et aux jeunes en formation. C'est par une action globale que la Région pense son intervention en gardant comme colonne vertébrale sa feuille de route Néo Terra, qui structure l'ensemble de ses actions.

Ces soutiens constituent des leviers d'aménagement et d'attractivité du territoire. C'est pourquoi, en 2022, les dispositifs d'accompagnement, mis en œuvre au plus



près des territoires et en lien avec les différents acteurs économiques (EPCI, consulaires, Pôle Emploi,...), seront intensifiés pour :

- renforcer la viabilité des entreprises créées ou reprises (dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés ») avec une attention particulière pour encourager l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes;
- expertiser et agir auprès des TPE pour répondre aux enjeux du numérique, tout en sensibilisant à la cybersécurité (programme « Transfonum ») ;
- favoriser l'émergence de projets innovants (PTI) et la transition écologique ;
- soutenir les perspectives de développement d'après-crise par le rebond, le retournement et la croissance des TPE ;
- maintenir et créer de l'emploi en favorisant notamment la transmission, la reprise d'entreprise et l'emploi partagé *via* les groupements d'employeurs.

Les différents plans d'urgence et de relance, engagés entre 2020 et 2021, ont limité les effets de la crise sur le territoire, tout en menant des actions responsables et durables (plan Nouvelle-Aquitaine REBOND voté en octobre 2020). Ce plan répond à des objectifs de changement de modèle, diversification, relocalisation, commercialisation, maintien d'une activité stratégique, mutation des emplois et compétences. Pour outiller ce plan d'action, la Région a voté la stratégie en faveur des démonstrateurs collaboratifs qui accompagnent et contribuent à accélérer les projets innovants et le rebond des filières. Le déploiement de ces démonstrateurs sera une priorité en 2022.

Par ailleurs, **il s'agira d'accélérer l'appropriation des usages numériques par les entreprises et soutenir les entreprises de la filière.** L'objectif étant de répondre aux besoins et enjeux croissants en matière d'organisation du travail, notamment dans le réseau des tiers-lieux, et d'inclusion numérique de l'ensemble de la population.

Les transformations en cours ne doivent pas voir s'installer une fracture numérique qui viendrait enclaver certains territoires ou isoler les personnes. C'est pourquoi, en complémentarité, **la mise en œuvre du très haut débit pour tous les habitants de la Région d'ici 2030 poursuivra sa montée en puissance,** ainsi que son projet permettant de répondre aux besoins d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche.

La Région entend également poursuivre en 2022 son soutien à la création de start-up, aux établissements de recherche permettant de répondre aux objectifs fixés dans la feuille de route Néo Terra et aux infrastructures de recherche (opération campus). **L'année 2022 doit permettre de mieux structurer la diffusion de la culture scientifique vers la société en créant des synergies autour de grands enjeux tels que le climat, l'environnement, le rapport des sciences avec la société, l'économie au service de l'humain.**

Le soutien à l'innovation passe aussi par l'essor de l'innovation sociale, l'accompagnement de l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire (ESS) et par le soutien aux coopérations des structures de l'ESS en faveur des transitions, qui seront mis en œuvre en 2022. C'est aussi par ces entreprises que les emplois de demain non délocalisables seront créés et contribueront à la résilience de notre territoire.

Une attention particulière sera apportée en 2022 à la relance du monde culturel ayant subi de lourdes pertes financières en raison de la crise sanitaire : des mesures spécifiques pourront être proposées en accord avec nos partenaires (DRAC, établissements publics CNL, CNC, CNM et collectivités). Tous ceux qui ont été les plus touchés par la crise seront au cœur des préoccupations régionales.

L'année 2022 sera marquée par les premiers remboursements de prêts contractés pendant la crise sanitaire, notamment les prêts garantis par l'Etat. C'est pourquoi, la Région veillera à proposer des solutions de financement aux entreprises qui en ont besoin, et sera attentive aux **entreprises en retournement**.

**Plusieurs fonds pourraient venir compléter le champ d'intervention de la Région.** Le fonds de relance React UE sera massivement mobilisé sur le fonds de co-investissement régional NACO pour offrir aux fonds privés un effet de levier sur leur investissement au capital des entreprises régionales engagées dans des plans de rebond et de transition.

Tout comme le secteur de la culture, **le secteur du tourisme** a été fortement impacté par la crise COVID, avec des baisses de chiffres d'affaire allant de -20% à -60%. Le maintien des activités touristiques sera un enjeu majeur en 2022 pour préserver l'offre. Pour y parvenir, la Région, par le déploiement du Tourisme Lab, va œuvrer à l'accompagnement des investissements et au repositionnement touristique. En particulier, elle concentrera ses efforts sur l'animation et la structuration territoriale, le soutien aux aménagements, modernisations et implantations d'activité et à l'émergence de solutions innovantes. Le projet « Vassivière » en sera un marqueur fort.

Pour accélérer les transformations et renforcer la compétitivité de l'industrie régionale par la modernisation des outils de production et le renforcement des compétences, la Région va conforter en 2022 ses programmes structurants emblématiques que sont « l'usine du futur », « accélérateurs de croissance » ou encore « Entreprises de Taille Intermédiaire ». Elle poursuivra son accompagnement volontariste des projets individuels portés par des PME et ETI qui souhaitent se diversifier, relocaliser des activités ou renforcer leur compétitivité, tout en portant une attention très particulière aux entreprises implantées dans les territoires vulnérables.

**Soutenir et préparer aux transitions, c'est aussi former aux métiers de demain, protéger les emplois et plus globalement remettre au cœur le sens. Et c'est par la formation de tous, salariés, demandeurs d'emplois, jeunes, que cette quête de sens et que l'accès ou le maintien dans l'emploi pourront être facilités.**

Le contexte inédit de reprise économique, depuis la rentrée 2021, entraîne de fortes tensions sur le marché de l'emploi alors même que les prévisionnistes envisageaient encore au printemps dernier une hausse massive du chômage. La formation professionnelle se trouve ainsi confrontée à un arbitrage des chômeurs en faveur de l'emploi auquel s'ajoutent les difficultés d'attractivité que connaissent de nombreux secteurs d'activité. Le retournement soudain de conjoncture va nécessiter par ailleurs de renforcer l'action de la Région en faveur de l'emploi et du recrutement des entreprises.

Dans ce contexte, la Région s'appuiera sur la montée en puissance du PACTE de formation professionnelle, augmenté du plan relatif à la réduction des tensions sectorielles. L'action de la Région se déploiera notamment à travers les deux habilitations de service public qu'elle a déployé et qu'elle est la seule Région à utiliser. Ces habilitations présentent deux avantages forts. D'abord elles permettent d'ancrer les stagiaires dans de réels parcours de formation, plus long donc plus qualifiants. Ensuite, le mécanisme des habilitations, au contraire du marché public, donne une visibilité et une sécurisation financière aux organismes de formation sur plusieurs années. Ce qui leur permet aussi d'investir dans l'outil de formation, garantis d'un niveau d'activité dans les prochaines années. C'est essentiel si l'on veut aussi que les organismes proposent des formations au plus près, avec des plateaux techniques de pointe.

La formation, dans une approche proactive, constitue un levier efficace pour répondre à la fois aux tensions immédiates sur le marché de l'emploi et aux besoins structurels récurrents dans certaines filières telles que l'industrie ou le bâtiment mais aussi pour accompagner les transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu et intégrer les ambitions de Néo Terra.

La Région concentrera en 2022 ses actions pour une offre de formation qui :

- renforce l'entrée en formation des publics les moins qualifiés et notamment les jeunes conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan #1jeune1solution# mais aussi des demandeurs d'emploi de longue durée pour faciliter leur retour à l'emploi dans des métiers et des secteurs qui recrutent ;
- appuie les besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension ou stratégiques pour l'économie régionale et notamment leurs besoins en personnels qualifiés et d'encadrement intermédiaire ;
- soutient les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

A noter qu'en 2021, dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé de généraliser une mesure décidée en Nouvelle-Aquitaine par la Région, à savoir la revalorisation (+200€ en moyenne) de la rémunération mensuelle des stagiaires de la formation professionnelle. Par cette mesure il s'agissait de mettre fin à l'incongruité du système qui voulait qu'une entrée en formation soit au final une fragilisation financière pour les intéressés.

Cette revalorisation étendue permettra pleinement de sécuriser l'entrée en formation, tout comme la pérennisation des nouveaux Fonds de soutien adoptés par la Région en 2020 : Le Fonds social formation pour éviter les ruptures de formation par la prise en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement et le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi pour soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile.

### **C. Bâtir un nouveau modèle de territoire pour toutes les générations**

**Ce retournement durable et responsable pour les territoires témoigne d'une volonté forte de la Région de garantir la cohésion et le**

**développement des territoires par la structuration d'une stratégie d'aménagement du territoire adaptée, renouvelée et diversifiée. Chaque territoire a un avenir en Nouvelle-Aquitaine, chacun une richesse à cultiver.**

Cela passe d'abord par **garantir un soutien spécifique et des conditions satisfaisantes d'accessibilité à tous les territoires.**

Le volontarisme régional pour corriger les déséquilibres territoriaux se matérialise par la mise en œuvre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé en 2020 et mis en œuvre en 2022), et une politique contractuelle active avec 51 territoires régionaux et 8 territoires en mutation économique (CADET). Cette politique contractuelle s'illustre également à travers l'Accord régional de relance (ARR) et le Contrat de Plan Etat Région (CPER) qu'il conviendra d'accompagner dans les projets à réaliser, pour le premier, et de finaliser, pour le second.

Le volet « ruralité » des contrats de territoires sera déployé en 2022 afin de favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale, la diffusion de bonnes pratiques et la mise en réseau des acteurs, ainsi que son accompagnement à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes.

Le développement des territoires passera aussi par l'accélération de projets d'envergure comme **le projet FERROCAMPUS, à Saintes**, qui doit voir s'installer d'ici 2026 un écosystème complet autour des activités ferroviaires : campus des métiers, centre de recherche, orientation et reconversion...

Sur le plan de l'accessibilité, bien entendu, le souci premier a déjà été évoqué : il s'agit de l'effort en faveur des petites lignes ferroviaires. Mais plus globalement l'intermodalité et la mobilité de proximité sont essentielles. En ce sens, la Région poursuivra en 2022 son intervention en faveur de l'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux (la Rochelle, Niort, Libourne, la Couronne, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz). Et elle déploiera la première génération des contrats de mobilité, sur la même maille que les contrats de territoire.

De manière plus spécifique, la question du désenclavement de Limoges est une priorité. Elle justifie à ce titre l'engagement exceptionnel de la Région dans deux projets routiers, la RN141 et la RN147, qui vont accélérer en 2022 et dans les années à venir.

Reconquérir tous les territoires, qu'il s'agisse des territoires ruraux ou des villes moyennes, **c'est aussi être aux côtés des jeunes et faire en sorte qu'ils puissent étudier dans de bonnes conditions et près de chez eux.**

**Aussi la reconquête territoriale passera par des ambitions nouvelles pour les lycées qui doivent être les universités de proximité pour que l'enseignement supérieur soit réparti sur le territoire de manière plus juste et que l'ascenseur social reprenne un sens.**

Pour bâtir un nouveau modèle de territoire, la Région s'engagera fortement en faveur de l'équipement des établissements, notamment des ressources numériques à destinations des élèves et leurs enseignants. La restauration et les approvisionnements locaux et bio resteront des priorités, tout en conservant une augmentation raisonnée des tarifs, complétée d'une tarification solidaire pour venir en aide aux foyers les plus fragiles.

L'action régionale a vocation à nourrir l'ambition éducative des jeunes Néo-Aquitains. Cet objectif prend notamment la forme d'aides de rentrée en soutien des lycéens et de leurs familles : gratuité des manuels scolaires, équipements professionnels, chèque-livre. L'aide gratuite aux devoirs assurée par des étudiants, le festival « De Livre en livre » destiné aux lycéens et apprentis ou le dispositif « Sciences po Bordeaux, je le peux parce que je le veux » pour diversifier le recrutement social et territorial de l'école, sont autant de mesures favorisant la réussite des jeunes.

Durant cette nouvelle mandature, la Région finalisera les opérations lourdes de la programmation pluriannuelle d'investissement votée sous la précédente mandature, avec notamment l'achèvement et la mise en service de deux nouveaux lycées (Créon et Le Barp). Une nouvelle génération de cette programmation sera proposée à l'Assemblée régionale, et comprendra un programme d'opérations structurantes pour le patrimoine éducatif - avec un enjeu fort autour des exploitations des lycées agricoles - et un ensemble d'opérations annuelles charpenté autour de grandes priorités (la mise en sécurité et en accessibilité des EPLE, leur adaptation aux évolutions pédagogiques et à la carte des formations, le renforcement de la qualité des EPLE en tant que lieux de vie et d'hébergement, la performance énergétique et environnementale).

La Région encouragera les initiatives et l'engagement des jeunes, ainsi que les actions d'éducation citoyenne.

Au plus près des jeunes et des territoires, et dans ses actions en faveur de l'égalité des chances, la Région propose une aide au permis B pour les plus précaires (une aide de 400€ à 1200€ sous condition de ressources) et reste en veille active sur la précarité de ses étudiants et apprenants. Ainsi, le budget des bourses sur critères sociaux sera réévalué compte tenu des nouveaux boursiers et restera aligné sur l'enseignement supérieur. La revalorisation sera immédiatement appliquée sur l'année 2022 comme en 2021. Le travail avec les CROUS sur la restauration et l'hébergement des étudiants en particulier lors des périodes de stage va se poursuivre en 2022.

### **La crise de la Covid-19 a mis exergue les déséquilibres nationaux et territoriaux en matière de formation aux métiers de la santé et du soin.**

Cette situation a conduit aux initiatives issues du Ségur de la Santé dans le cadre duquel un financement régional de 28,4M€ a été contractualisé avec l'Etat en Nouvelle Aquitaine, pour un développement de plus de 1 800 places entre 2020 et 2022.

La Région, consciente des défis à relever, avait amorcé cette démarche de développement de son offre de formations sanitaires et sociales par la création de 547 places de formation de niveau 3 dans le cadre du Pacte Régional

d'Investissement dans les Compétences, puis en augmentant le quota infirmiers de 5% soit 115 places dès septembre 2020. Le développement dans le cadre du Ségur s'est poursuivi en 2021 par l'ouverture de 312 places d'infirmiers, 510 d'aides-soignants et 237 places d'accompagnants éducatifs et sociaux.

Cet important développement de l'offre de formation va se poursuivre en 2022, dans un contexte de transformation du secteur sanitaire et social.

L'action de la Région portera sur les conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sanitaires et sociales qui contribuent entre autre à leur attractivité. Ainsi, dans la continuité d'une politique volontariste de soutien aux investissements immobiliers des campus de formation, de nouveaux projets structurants devraient démarrer, pour le Campus Santé de Poitiers et la réhabilitation de l'IRTS de Talence.

\*\*\*

La nouvelle stratégie budgétaire de mandature est tournée vers l'avenir, vers une nouvelle façon de penser le territoire, encore plus durable et responsable, et doit permettre de rester aux côtés de tous les néo-aquitains pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Pour réussir ces transitions actuelles et à venir, la Région aura à cœur de renforcer la relation de proximité, de confiance et d'appropriation entre les habitants et la collectivité. Par le respect de sa trajectoire budgétaire fixée, la Région conservera sa capacité de résilience face aux enjeux climatiques, environnementaux, sanitaires et économiques et gardera l'ambition d'une justice sociale.

## Un contexte économique marqué par la reprise au niveau national et régional

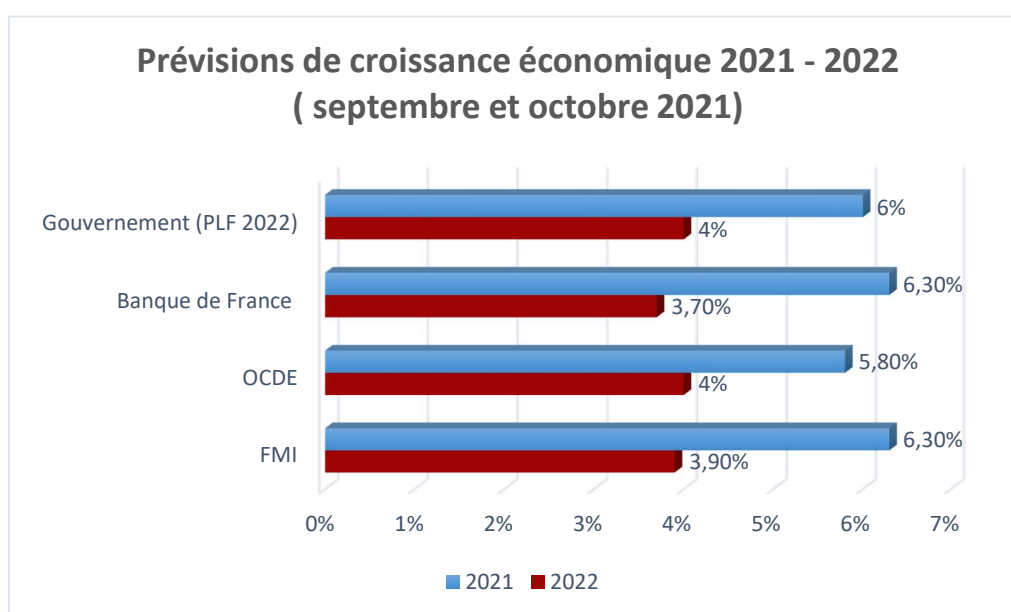
**Au niveau national, une croissance forte – mais source de tensions – qui participe au rétablissement des comptes publics**

➔ **Un rebond économique fort en 2021 qui devrait se maintenir en 2022 malgré les tensions inflationnistes**

Ces orientations budgétaires pour 2022 à 2027 sont bâties dans un contexte économique et financier marqué par la sortie de crise et le redressement fort de l'activité économique en 2021.

En effet, après l'effondrement sans précédent de la croissance économique depuis près de 50 ans en 2020 (-7,9%) en raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures d'endiguement nécessaires mises en place, **la croissance française (+6,25%), comme la croissance mondiale (+5,7%), est repartie fortement en 2021**. Cette reprise forte résulte des plans de relance déployés par les différents Etats et d'un effet de rattrapage de la consommation par les particuliers profitant de la sur-épargne en 2020.

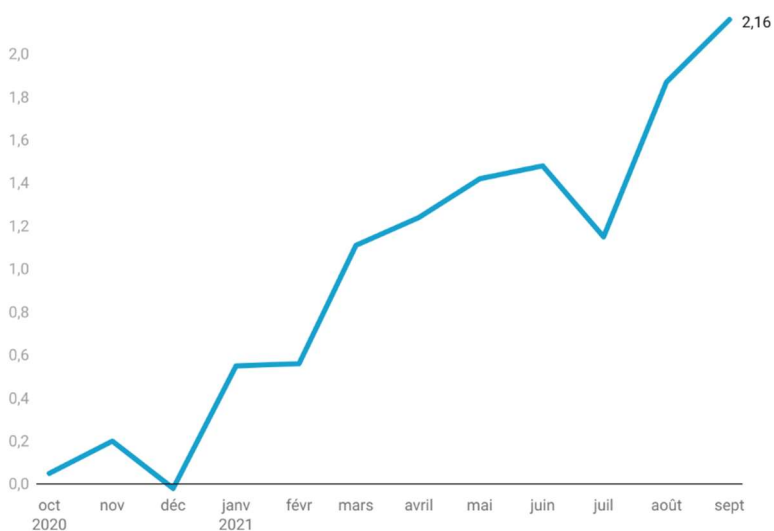
**L'activité économique devrait retrouver son niveau d'avant crise en France dès la fin de l'année 2021 selon l'INSEE (Nov. 2021) et la perspective de croissance reste forte pour 2022 avec une consolidation pour l'année à venir à hauteur de +4%, à l'instar des prévisions de la croissance mondiale.**



**Ce rebond économique important**, y compris aux Etats-Unis où la baisse avait été beaucoup moins prononcée qu'en Europe en 2020, **porte en lui les germes de tensions et difficultés : c'est le cas en matière de pénuries de certains matériaux et de hausse des prix dans certains secteurs, notamment celui de l'énergie**. Cette dégradation de l'environnement économique mondial a déjà ralenti la croissance au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 comme l'indique le Haut Conseil aux Finances Publiques et pourrait fragiliser la durabilité de la reprise.

**Si l'inflation reste mesurée en France (2,2% en valeur mensuelle septembre 2021), elle est dans certains pays bien plus dynamique (5% aux Etats-Unis et surtout 4% en Allemagne).**

**Taux d'inflation de la France basé sur l'indice national des prix à la consommation**



Source: Insee - Créé avec Datawrapper

**Ce retour de l'inflation résulte en grande partie de la hausse des prix de l'énergie, dont la croissance annuelle est aujourd'hui égale à 14,94 %**. Les secteurs de l'alimentation (+1%, à l'exception des produits frais dont le prix progresse de +4,9%) et des services (+1,4%) restent relativement épargnés par cette progression des prix.

Aussi, dans la lignée de la Banque Centrale Européenne, **cette inflation est considérée comme conjoncturelle, issue pour partie d'un effet de rattrapage de consommation et de tensions liées aux chaînes d'approvisionnement, et n'appelle pas forcément de durcissement de la politique monétaire dans les prochaines mois**. La prudence reste cependant de mise car cette inflation pourrait durer un peu plus longtemps que prévue si les tensions sur les approvisionnements restent fortes, certaines entreprises étant par ailleurs confrontées à une pénurie de main d'œuvre (en juillet 2021, 15 % des entreprises de l'industrie et des services et 40 % de celles du bâtiment déclaraient être limitées dans leur capacité de production par un manque de main d'œuvre).



A noter que **globalement le marché de l'emploi connaît en 2021 une forte remontée après avoir enregistré une baisse de -0,9% de l'emploi en 2020 (-350.000 emplois, principalement dans le tertiaire marchand)**. Selon l'INSEE, 380.000 emplois ont été créés au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et 130.000 emplois complémentaires sont prévus en 2022 et le taux de chômage devrait passer sous les 8%.

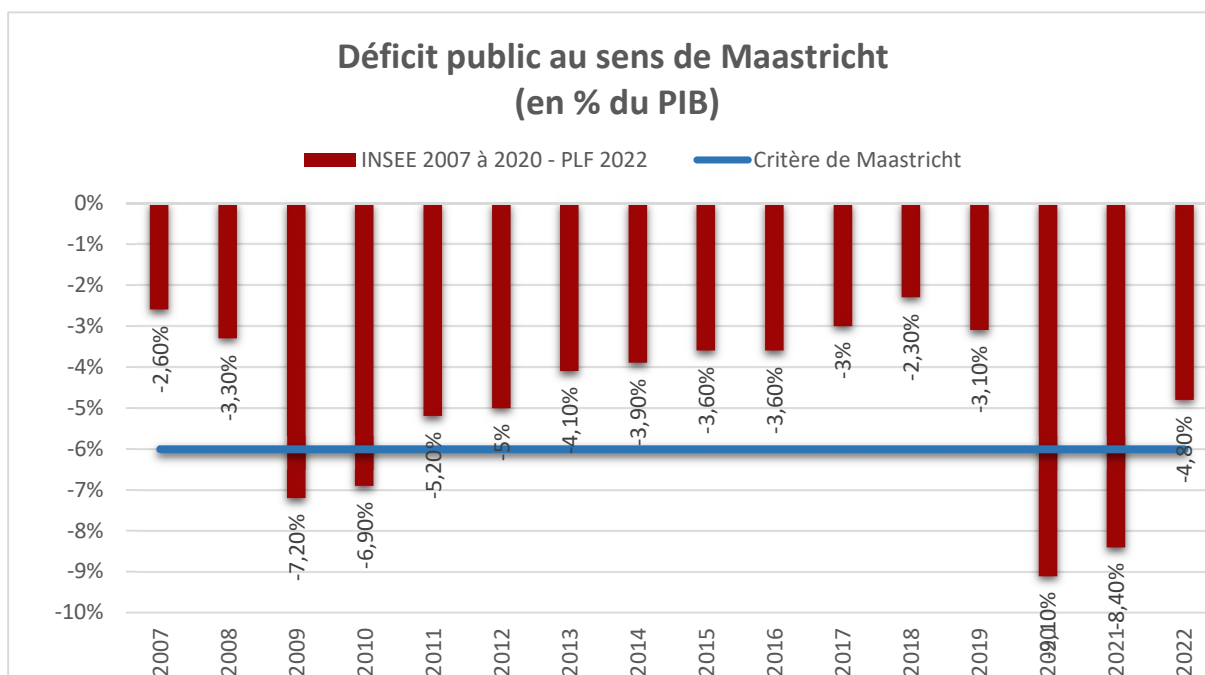
➔ **Des finances publiques qui bénéficient de la reprise et de la fin des dispositifs de soutien liés à la crise**

En 2020, le déficit public a atteint un niveau inédit à 9,1% du PIB. Cette forte dégradation liée aux mesures de soutien exceptionnelles déployées dans le cadre de la crise est essentiellement portée par les comptes de l'Etat et de la Sécurité sociale. La dette COVID est estimée respectivement à 165 Md€ et 65Md€ dans les comptes respectifs de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Le poids des APUL (Administrations Publiques Locales) dans le déficit public est lui resté limité : alors que la dette des administrations publiques a augmenté de +273,6 Md€ en 2020, les APUL n'ont contribué à cette augmentation qu'à hauteur de +19,4 Md€, soit dans une proportion comparable à leur poids dans la dette publique.

en M€	2019	2020
Administrations Publiques Centrales	-3,60%	-6,8%
Administrations Publiques Locales	0,00%	-0,2%
Sécurité Sociale	0,6%	-2,1%
<b>Ensemble</b>	<b>-3,10%</b>	<b>-9,1%</b>

Le déficit public restera élevé fin 2021, à 8,4 % du PIB, mais devrait être ramené à 4,8 % en 2022 du fait de la dynamique de la croissance attendue et de la fin des dispositifs de soutien de crise pour lesquels aucune mesure de financement spécifique n'avait été prévue en regard.

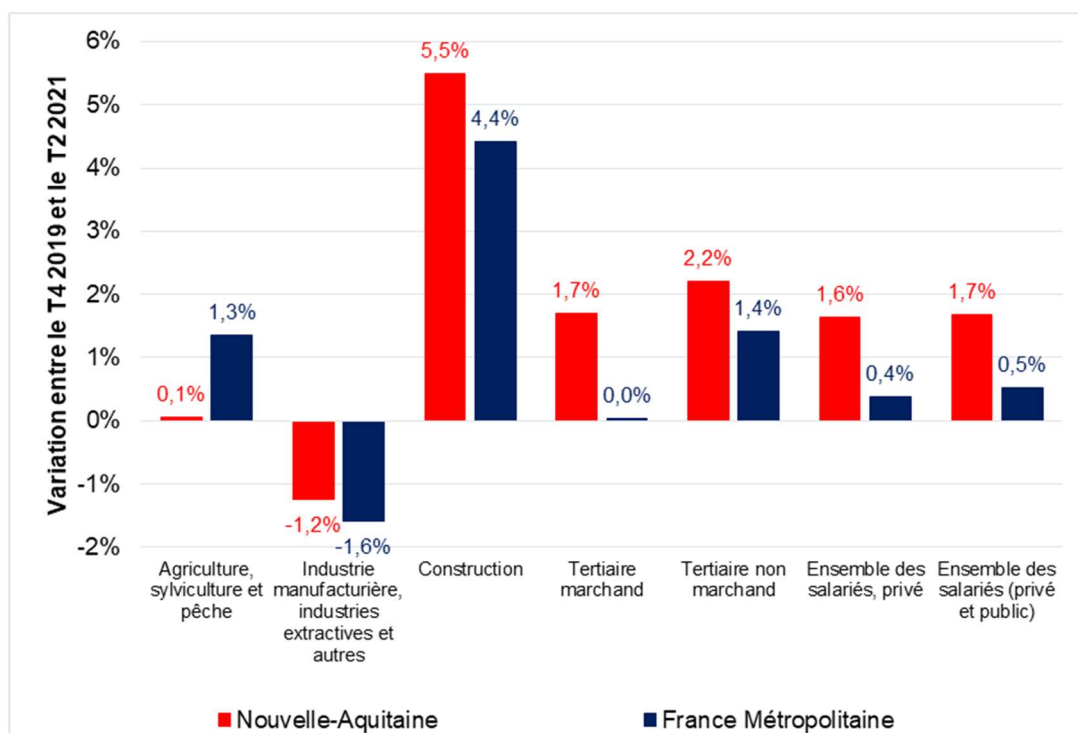


En conséquence de la reprise de l'activité, le ratio de dépenses publiques devrait être ramené à 66,6% du PIB en 2022, et le ratio d'endettement se stabiliserait autour de 115% du PIB. A noter que le Gouvernement a indiqué que 6% de la hausse annuelle des recettes serait affecté au remboursement de la dette COVID.

### **Au niveau régional, une reprise meilleure que la moyenne**

Dans le contexte mondial et national de croissance, **la Nouvelle-Aquitaine profite elle-aussi de l'embellie économique et même davantage que la moyenne métropolitaine.** Les chefs d'entreprises néo-aquitains ont plus confiance en l'avenir qu'en moyenne dans l'Hexagone, que ce soit dans l'industrie ou dans les services marchands. De plus, le chômage a diminué dans tous les départements de la région et, pour la très grande majorité d'entre eux, plus rapidement que la moyenne nationale. **Il faut dire que la Nouvelle-Aquitaine est la région française qui a observé la plus forte hausse de création d'emplois salariés entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2021 (+1,7 % soit +35 928 postes).**

## Variation entre le T4 2019 et le T2 2021 de l'emploi salarié en cinq grandes catégories de secteurs



Source Insee, Acooss-Urssaf et Dares, réalisation DITP

Tous les départements néo-aquitains, à l'exception de la Vienne, ont observé une croissance du nombre d'emplois salariés. Dans dix d'entre eux, celle-ci a même été proportionnellement plus forte qu'en moyenne dans l'Hexagone<sup>1</sup>. La Gironde est le quatrième département de France (et deuxième de métropole) à avoir observé la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2021.

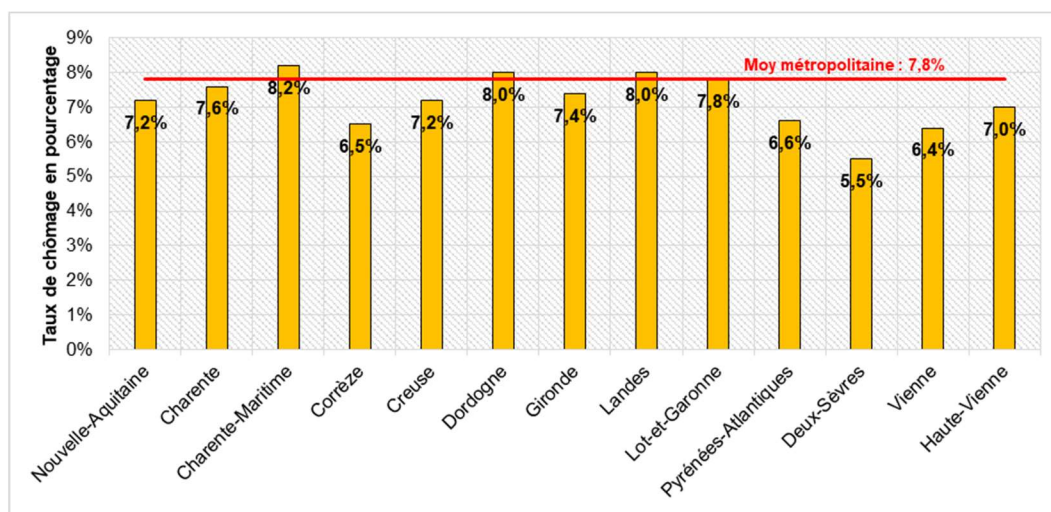
En conséquence, **au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine<sup>2</sup> a retrouvé son niveau d'avant-crise et demeure plus faible que celui observé en France métropolitaine (respectivement 7,2% contre 7,8%). Il est même à son plus bas niveau depuis 2008 si l'on exclut de l'analyse le deuxième trimestre de 2020<sup>3</sup>**. Les situations varient selon les départements néo-aquitains dont les taux de chômage sont en majorité inférieurs à la moyenne métropolitaine, hormis dans les Landes, en Dordogne et en Charente-Maritime. Les Deux-Sèvres se distinguent par le quatrième taux de chômage le plus faible de France.

<sup>1</sup> Seules la Corrèze (+0.2%) et la Vienne (-0.3%) font moins bien que la moyenne nationale (+0.6%) entre le T4 2019 et le T2 2021

<sup>2</sup> D'après les données CVS Insee

<sup>3</sup> Celui-ci étant marqué par le dispositif exceptionnel de chômage partiel

## Taux de chômage au 2ème trimestre 2021



Source Insee, réalisation DITP

Si les signaux sont bons en Nouvelle-Aquitaine, et meilleurs que la moyenne nationale, ils présentent aussi quelques fragilités, comme le nombre de créations d'entreprises, qui serait en baisse en 2021, à l'instar de ce qui est observé dans d'autres régions comme en Ile de France ou en Auvergne Rhône-Alpes.

## Perspective d'évolution des ressources régionales

Prévoir les recettes de la Région dans les années à venir est un exercice complexe en raison du mouvement quasi permanent d'évolution de leur périmètre et modalités. 2021 a été une année significative avec la suppression de la part régionale de la CVAE remplacée par une fraction de TVA. Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit également des éléments d'évolution.

### La modification de l'architecture de la TVA et la réforme de la péréquation

Après la suppression de la part régionale de la CVAE intervenue en 2021, et son remplacement par une nouvelle fraction de TVA, le fonds de péréquation des ressources régionales est devenu obsolète, ce dernier reposant en majeure partie sur les évolutions annuelles du produit de CVAE.

C'est la raison pour laquelle l'accord de partenariat Etat-Régions et la loi de finances pour 2021 prévoyaient à la fois un dispositif transitoire au titre de 2021 et un nouveau système de péréquation, dont les contours ont été précisés lors de l'examen parlementaire du projet de loi de finances (PLF) pour 2022.

L'assiette de TVA « CVAE » est élargie et intègre désormais deux nouvelles composantes :

- Le fonds de péréquation des ressources régionales, en valeur 2021 ;
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), afin que les Régions puissent bénéficier d'une dynamique sur ce reversement, jusqu'ici constant, de l'Ile-de-France vers les autres Régions.

En prospective, l'évolution de la TVA revenant à la Région est calée sur l'évolution du PIB en euros courants, ce qui conduit aux projections suivantes :

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fraction de TVA "CVAE"	677,6	729,2	751,9	773,7	795,3	818,4	842,9
Fonds de péréquation des ressources régionales	15,6						
FNGIR	75,5	79,4	81,9	84,2	86,6	89,1	91,8
<b>Fraction de TVA "CVAE" - périmètre 2022</b>	<b>768,7</b>	<b>808,6</b>	<b>833,7</b>	<b>857,9</b>	<b>881,9</b>	<b>907,5</b>	<b>934,7</b>
Évolution		5,2%	3,1%	2,9%	2,8%	2,9%	3,0%
Dynamique		40,0	25,1	24,2	24,0	25,6	27,2
<b>Fraction de TVA "DGF"</b>	<b>419,1</b>	<b>440,9</b>	<b>454,6</b>	<b>467,7</b>	<b>480,8</b>	<b>494,8</b>	<b>509,6</b>
Évolution		5,2%	3,1%	2,9%	2,8%	2,9%	3,0%
Dynamique		21,8	13,7	13,2	13,1	13,9	14,8

L'élargissement du périmètre de la TVA « CVAE » s'accompagne de la création d'un fonds de solidarité régional.

Les contributeurs à ce fonds sont les Régions dont le panier de ressources par habitant, constitué de la TVA « CVAE » élargie, de la DCRTP, des IFER et du produit des cartes grises, est supérieur à 80% de la moyenne. Concrètement, contribuent uniquement les Régions de métropole, au bénéfice exclusif de la Corse et des Régions et Collectivités territoriales d’outre-mer, compte tenu des spécificités liées à leur insularité ou à leur situation ultra-marine.

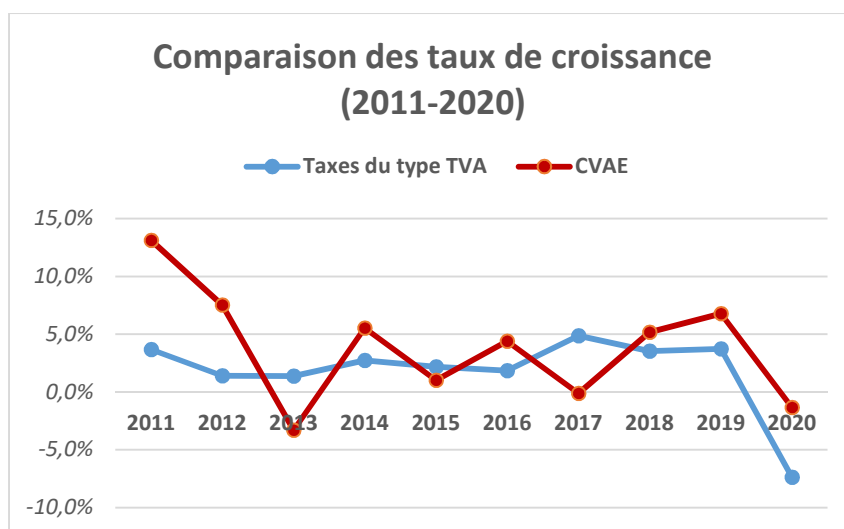
Le montant prélevé est réparti au prorata de la population des Régions contributrices. Le fonds repose sur un principe de progressivité, puisqu’il sera égal en 2022 à 0,1% de la fraction de TVA « CVAE » 2021 (soit 9,7 M€ au global la première année), puis augmenté les années suivantes de 1,5% de la croissance du produit de TVA.

En appliquant les hypothèses d’évolution retenues précédemment pour la TVA, le prélèvement pour la Région Nouvelle-Aquitaine est évalué comme suit :

	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
évolution TVA	5,2%	3,1%	2,9%	2,8%	2,9%	3,0%
Prélèvement fonds de solidarité (M€)	0,9	1,6	2,1	2,5	2,9	3,4

Le redimensionnement de la fraction de TVA « CVAE » est l’aboutissement d’une série de réformes entamées en 2014 et qui auront profondément impacté la structure des recettes régionales, accentuant encore davantage le poids de la fiscalité indirecte et nationale.

La disparition de la CVAE régionale constitue une étape marquante de ce processus : en dépit d’une certaine volatilité, résultant à la fois de ses modalités de calcul par les entreprises et des modalités de reversement aux collectivités locales qui la rendait difficile à appréhender, la CVAE affiche en longue période un dynamisme qui se révèle supérieur à celui de la TVA. Le graphique ci-dessous compare, au niveau national, les taux de croissance annuels des deux impositions.



Source : INSEE

En supprimant la CVAE régionale, la réforme fiscale aura donc fait disparaître le lien qui unissait un territoire à ses entreprises. Désormais, la fiscalité régionale est clairement dépendante des actes de consommations, courants (TVA) ainsi que de ceux liés aux déplacements (TICPE et cartes grises).

### Focus : Retour sur 8 ans de transformations du financement des Régions



### La fiscalité liée aux transports : TICPE et cartes grises

La Région perçoit deux types de taxes assises sur les transports :

- La TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) liée aux consommations de carburants. Depuis 2020, toutes les fractions régionales de TICPE sont assises sur une assiette nationale.

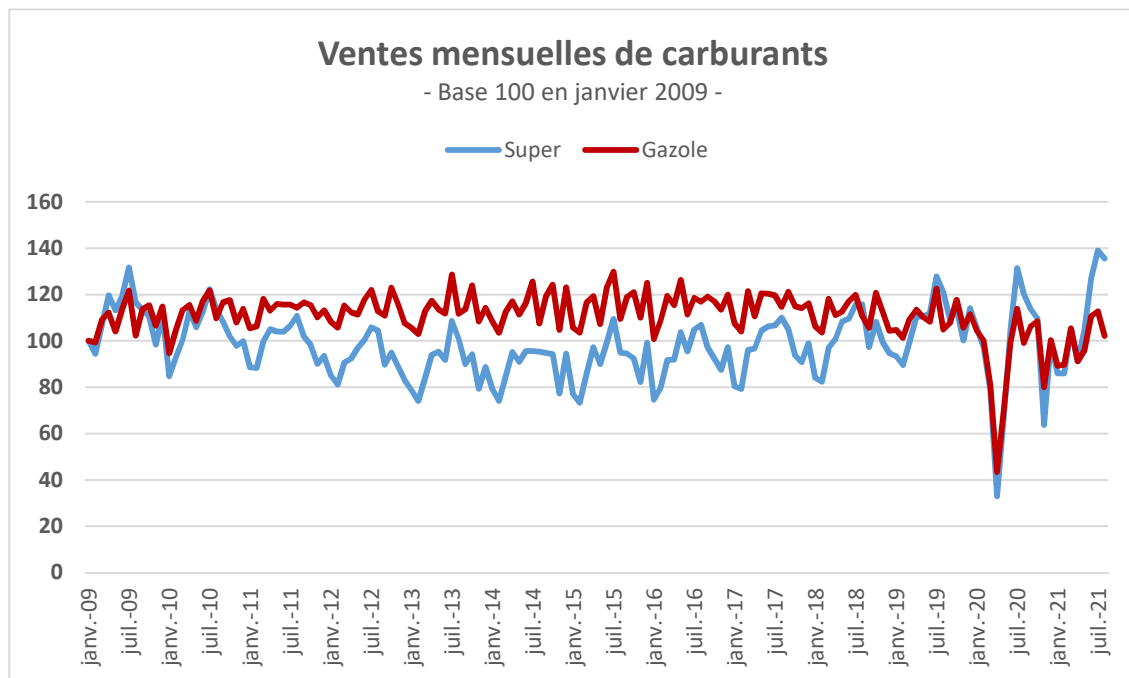
- La taxe sur les certificats d'immatriculations (« cartes grises »), dont le produit est directement corrélé au dynamisme du marché automobile.

Dans les années à venir, ces deux ressources risquent d'être fortement impactées par la mise en œuvre de la loi énergie-climat votée en novembre 2019, dont les objectifs sont traduits dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui établit les priorités d'action du Gouvernement et met notamment l'accent sur :

- la fin de la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre en 2040 ;
- un fort développement des véhicules propres : en ce qui concerne la vente de voitures particulières neuves, la part des véhicules électriques et hybrides rechargeables devrait passer de 2,1% en 2019 à 14% en 2023, et 38% en 2028.
- Une réduction de 16,5% de la consommation des carburants routiers en 2028 par rapport à 2015.

La loi du 22 août 2021 relative à la lutte contre le dérèglement climatique renforce quant à elle les objectifs à atteindre en matière automobile, en actant la fin de la mise en vente des voitures neuves les plus polluantes (émettant plus de 95 gCO<sub>2</sub>/km) en 2030 et des poids lourds, autobus et autocars neufs les plus polluants en 2040. Elle prévoit aussi la possibilité pour les Régions de créer une écotaxe routière à partir de 2024.

Au niveau national, par rapport à l'année de référence 2019, sur les 8 premiers mois de l'année 2021, les consommations de super progressent de +1,2%. En revanche, les consommations de gazole chutent de 8,9%.



Source : Ministère de la Transition écologique – données mensuelles de l'énergie.



**Concernant les fractions de TICPE perçues par la Région**, seules les parts correspondant à l'ex-« modulation » et « Grenelle » sont impactées par les variations d'assiette. L'hypothèse retenue pour l'atterrissage 2021 table sur des consommations de carburants inférieures de 8% par rapport à l'année de référence (2019). Après une normalisation partielle de la situation sur l'exercice 2022, une hypothèse de réduction linéaire de l'assiette est retenue en prospective à compter de 2023 (-1,9%). L'impact sur le produit de TICPE est modélisé ainsi :

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TICPE 1ère et 2ème part	444,9	446,9	444,6	442,3	440,1	437,8	435,7
dont TICPE "Droit à compensation" (1ère part)	321,9	321,5	321,5	321,5	321,5	321,5	321,5
dont TICPE "ex-modulation" (1ère part)	62,0	63,2	62,1	60,9	59,8	58,7	57,6
dont TICPE "Grenelle" (2ème part)	61,0	62,2	61,1	59,9	58,8	57,7	56,6

En ce qui concerne les cartes grises, la Région perçoit une taxe proportionnelle, fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la Région, ainsi qu'une taxe fixe.

Jusqu'en 2021, le montant de cette taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup> (10 €), au taux unitaire pour tous les autres véhicules (41 €), et s'appliquait pour les duplicatas de certificats d'immatriculation. À compter de 2021, le tarif de la taxe fixe a été modifié pour passer à 7€, mais avec un périmètre d'application élargi, notamment aux voitures neuves.

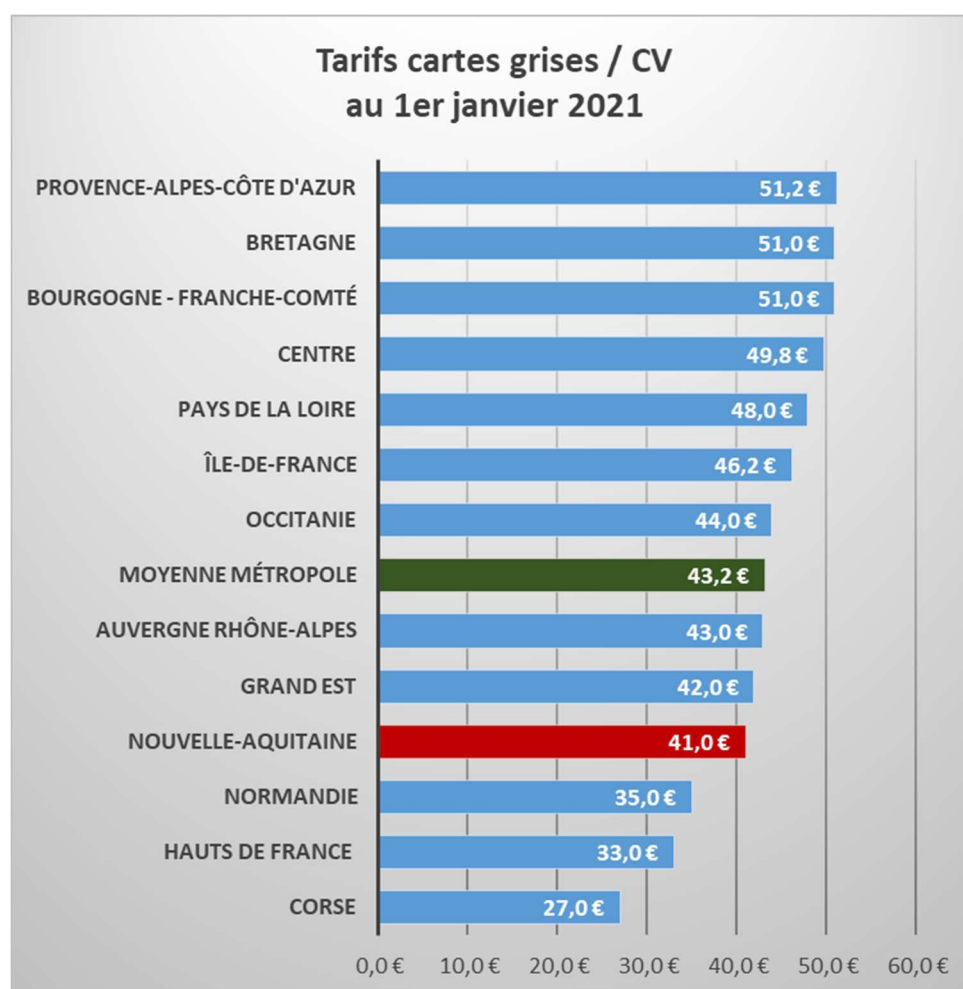
Sur les 9 premiers mois de l'année, on observe un très fort rebond du nombre de certificats d'immatriculations. Cependant, une très grande partie de cette augmentation est liée à l'élargissement de la taxe fixe évoqué précédemment. Au final, pour 2021, le produit régional devrait être proche de 208 M€.

Les véhicules essence et gazole enregistrent une progression du nombre d'immatriculations de 3,8%. Le fait marquant est la poursuite du développement des véhicules propres (exonérés de droit) ou « dits propres » (exonérés sur délibération de la collectivité), dont le volume a doublé sur les 9 premiers mois de l'année. Ils représenteraient 7,5% des immatriculations contre 4,3% sur la même période en 2018. Ces exonérations, et principalement l'exonération régionale à 100% sur les véhicules dits propres représente une perte fiscale de l'ordre de 13 à 15 M€ en 2021.

Toute la question sur les prochaines années est de savoir si la tendance de progression forte des véhicules propres ou dits propres va se traduire par un repli de la recette régionale. En effet, la progression enregistrée depuis 2018 ne s'est pas traduite par une perte sèche de recettes pour la Région, mais plutôt une stabilisation de cette dernière et donc une perte d'opportunité.

Pour les années à venir, l'évolution de la recette est complexe à prévoir. Historiquement le nombre d'immatriculations reste tendanciellement en hausse de l'ordre de 1,5% à 2% à l'instar du cycle économique. Le poids des véhicules propres devrait continuer à progresser, fragilisant potentiellement la recette régionale.

Face à cela, la Région disposerait de deux leviers : revoir le tarif unitaire du cheval-vapeur, ou revoir l'exonération régionale en faveur des véhicules dits propres. Deux Régions d'ailleurs n'exonèrent plus ces derniers à 100% mais seulement à 50% (Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté), et la Région pourrait être amenée à réinterroger son exonération. D'autant plus que la technologie progressant, la catégorie des « dits propres » pourrait être revisitée.



Conscient de la fragilisation tendancielle de cette recette mais sans pouvoir réellement en mesurer les impacts et les dates d'effet, il a été retenu dans cette prospective de ramener progressivement à 200 M€ le produit régional d'ici 2024 et de le stabiliser par la suite. Un travail spécifique sera conduit l'année prochaine, avec d'autres régions, sur cette imposition.

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cartes grises	208,1	205,0	205,0	200,0	200,0	200,0	200,0
Évolution		-1,5%	0,0%	-2,4%	0,0%	0,0%	0,0%
Dynamique		-3,1	0,0	-5,0	0,0	0,0	0,0

## Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales, à savoir l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, est figée en prospective, tout comme l'attribution de compensation financière, considérée comme stabilisée.

## Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la **compétence apprentissage** des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

Ces deux dotations sont figées en prospective à leur niveau 2021, soit 14,1 M€ et 31,8 M€ respectivement.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 prévoyait également une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (1,0 M€). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées aux employeurs (5,2 M€).

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Financement Apprentissage	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0
dont Fonds de soutien	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
dont Fonds d'investissement	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
dont Comp. pour perte de recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
dont Comp. primes d'apprentissage	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2

Dans le cadre de la refonte du financement de la **formation professionnelle** intervenue en 2014, une fraction des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière

des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD). En 2021, en raison de la suppression de la TH, les frais de gestion de cette dernière ont été transformés en dotation figée.

Par ailleurs, les réformes fiscales décidées par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance (suppression de la part de CVAE régionale, réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels), affecteront les frais de gestion alloués aux Régions en 2022 : ils devraient ainsi connaître une baisse estimée à 31% en 2022, soit environ 127 millions d'euros.

Un amendement au PLF 2022 déposé par le Gouvernement prévoit la neutralisation de la baisse des frais de gestion par une dotation, comme cela a été le cas pour la suppression de TH. Cependant, au stade actuel de la préparation budgétaire, cette compensation est actée seulement pour l'exercice 2022. En prospective, l'hypothèse du maintien de cette compensation dans la durée est retenue.

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Financement Form. Pro.	88,6	87,4	88,1	88,9	89,5	90,2	90,8
dont Frais de gestion transférés	36,6	26,0	26,8	27,5	28,2	28,8	29,4
dont Dotation de compensation frais de gest.	25,6	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
dont TICPE Form. Pro.	26,4	26,4	26,4	26,4	26,4	26,4	26,4

## Les dotations d'Etat

La dotation globale de décentralisation (**DGD**), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, est maintenue au niveau de 2021 pour l'exercice 2022, ainsi que pour toute la période prospective, soit 36,6 M€.

Pour 2022, l'article 11 du PLF propose d'appliquer une nouvelle minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) et de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (**DTCE**), qui amputerait les recettes des Régions de 50 M€. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, les Régions seront la seule catégorie de collectivités mises à contribution dans le cadre de la baisse des « variables d'ajustement ».

Au niveau national la minoration de 50 M€ est répartie pour 25 M€ sur la DCRTP et pour 25 M€ sur les compensations d'exonérations fiscales. En prospective, une minoration annuelle de 25 M€ est retenue à partir de 2023, ce qui aboutit, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, au résultat suivant :

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DCRTP	56,1	53,4	51,0	48,5	46,0	43,4	40,7
		-4,7%	-4,6%	-4,8%	-5,1%	-5,6%	-6,3%
DTCE	7,5	4,0	3,9	3,7	3,6	3,4	3,3
		-46,5%	-3,4%	-3,7%	-3,8%	-4,0%	-4,1%

Pour mémoire, la DCRTP et la DTCE ont été créées lors de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale intervenue en 2010, pour compenser les collectivités perdantes de la réforme en vue d'en assurer la neutralité financière. Ces dotations, qui se substituaient à des ressources fiscales dynamiques, avaient donc vocation à être figées sur le montant initialement fixé.

La dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2022 ainsi que pour les exercices suivants.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FACTVA**) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. La recette 2021 est estimée à 35 M€. Pour 2022, ainsi qu'en prospective, la recette est calibrée à hauteur de 38 M€.

La « **dotacion régionale d'investissement** » dédiée, notamment, à aider les Régions à engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et à accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics, est évaluée pour la Nouvelle-Aquitaine, à 52,4 M€ sur la période. En prospective, cette dotation est phasée de la manière suivante :

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotacion régionale d'investissement	14,9	7,9	15,6	9,8	4,2		

## Les principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des différents **plans de formation professionnelle (PACTE et Plan Jeunes)** sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes.

A ce jour, la Région a encaissé 60 M€ de plus que les dépenses réalisées. La prospective de recettes PACTE prévoit d'apurer en deux ans cette avance (30 M€ de recettes en moins par rapport aux dépenses PACTE prévues sur 2022 et 2023), puis une parité recettes / dépenses a été projetée sur 2024 et 2025.

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PACTE - Plan Jeunes	103,4	108,6	124,4	73,1	28,5		

Les montants de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** sont figés en prospective sur le montant prévu en 2021, soit 22 M€.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, le tableau ci-dessous intègre les programmes opérationnels 2014-2020 des deux anciennes Régions Aquitaine et Limousin ainsi que les prévisions connues à ce jour pour la nouvelle programmation 2021-2027. Sont également prises en compte les recettes liées à l'initiative REACT-EU, qui consiste à abonder les programmes opérationnels actuels afin de rendre les économies des États membres « plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise », ainsi que les recettes prévues au titre du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Agriculture).

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Fonctionnement</b>	<b>30,6</b>	<b>48,1</b>	<b>75,1</b>	<b>52,9</b>	<b>42,8</b>	<b>55,4</b>	<b>61,3</b>
dont PO 2014-2020	28,8	35,1	31,7	18,3	4,8		
dont PO 2021-2027		3,1	17,3	29,8	37,4	54,8	60,7
dont REACT EU	1,8	9,8	25,8	4,2			
dont FEAMPA		0,1	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Investissement</b>	<b>74,7</b>	<b>74,9</b>	<b>128,2</b>	<b>75,6</b>	<b>70,6</b>	<b>81,8</b>	<b>90,5</b>
dont PO 2014-2020	58,2	50,4	44,8	21,1	13,7		
dont PO 2021-2027		2,6	23,5	42,6	53,3	78,2	86,7
dont REACT EU	16,5	21,6	58,1	8,4			
dont FEAMPA		0,3	1,8	3,5	3,6	3,6	3,8

★★★

Compte tenu des hypothèses retenues, les recettes réalisées en 2022 devraient s'établir à **2 434,5 M€** en fonctionnement et **222,6 M€** en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

en M€	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 351,5</b>	<b>2 434,5</b>	<b>2 509,8</b>	<b>2 468,1</b>	<b>2 435,9</b>	<b>2 450,2</b>	<b>2 493,8</b>
		3,5%	3,09%	-1,66%	-1,30%	0,58%	1,78%
		83,0	75,3	-41,7	-32,2	14,2	43,6
<b>Investissement</b>	<b>229,1</b>	<b>222,6</b>	<b>285,7</b>	<b>229,9</b>	<b>216,7</b>	<b>222,1</b>	<b>232,1</b>
		-2,9%	28,34%	-19,53%	-5,72%	2,49%	4,49%
		-6,5	63,1	-55,8	-13,2	5,4	10,0

*NB : les évolutions à la baisse en 2024 et 2025 des recettes de fonctionnement sont notamment liées aux fonds européens et à la sortie du PACTE de formation professionnelle.*

## Trajectoire financière 2022-2027

### **Une trajectoire budgétaire qui soutient l'investissement et rétablit les ratios fragilisés par la crise**

La Région sort de deux années budgétaires fortement marquées par la crise et l'effort de relance. Deux années qui auront chacune battu le niveau record d'investissement de la collectivité (842M€ en 2020, et sûrement plus de 900M€ fin 2021) et conduit la collectivité à s'endetter sensiblement, l'encours de dette progressant de +26% en deux ans alors que la tendance était auparavant à la quasi-stabilisation de l'encours. L'effort d'investissement (dépenses d'investissement / dépenses totales) qui oscillait autour de 28% avant la crise est monté à près de 32% en 2021. Bien évidemment, et en conséquence, les ratios financiers de la collectivité se sont dégradés en 2020 - la capacité de désendettement passant de 4,5 à 7,3 ans et le taux d'épargne se contractant de près de 5 points à 14,7% - et le resteront fin 2021.

Face à cette situation, la Région avait fait en 2021 le choix de maintenir sa stratégie budgétaire axée sur une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement pour renforcer graduellement l'épargne et tout en maintenant un haut niveau d'investissement.

**C'est dans la lignée de cette stratégie – qui a porté ses fruits et qui est la plus adaptée à un rétablissement progressif des ratios financiers – que ces orientations budgétaires pour 2022 et les années suivantes sont établies autour de 3 axes principaux :**

- **Stabiliser en valeur les dépenses de fonctionnement de la collectivité pour affecter 100% du dynamisme des recettes à la reconstitution de l'épargne** (hors dépenses spécifiques telles que les fonds européens et le PACTE de formation professionnelle) ;
- **Conserver un niveau d'investissement élevé en le ramenant à hauteur de son niveau d'avant crise ;**
- **Réduire graduellement le besoin d'emprunt pour stabiliser l'encours de dette et revenir à 5 années de désendettement en 2027.**

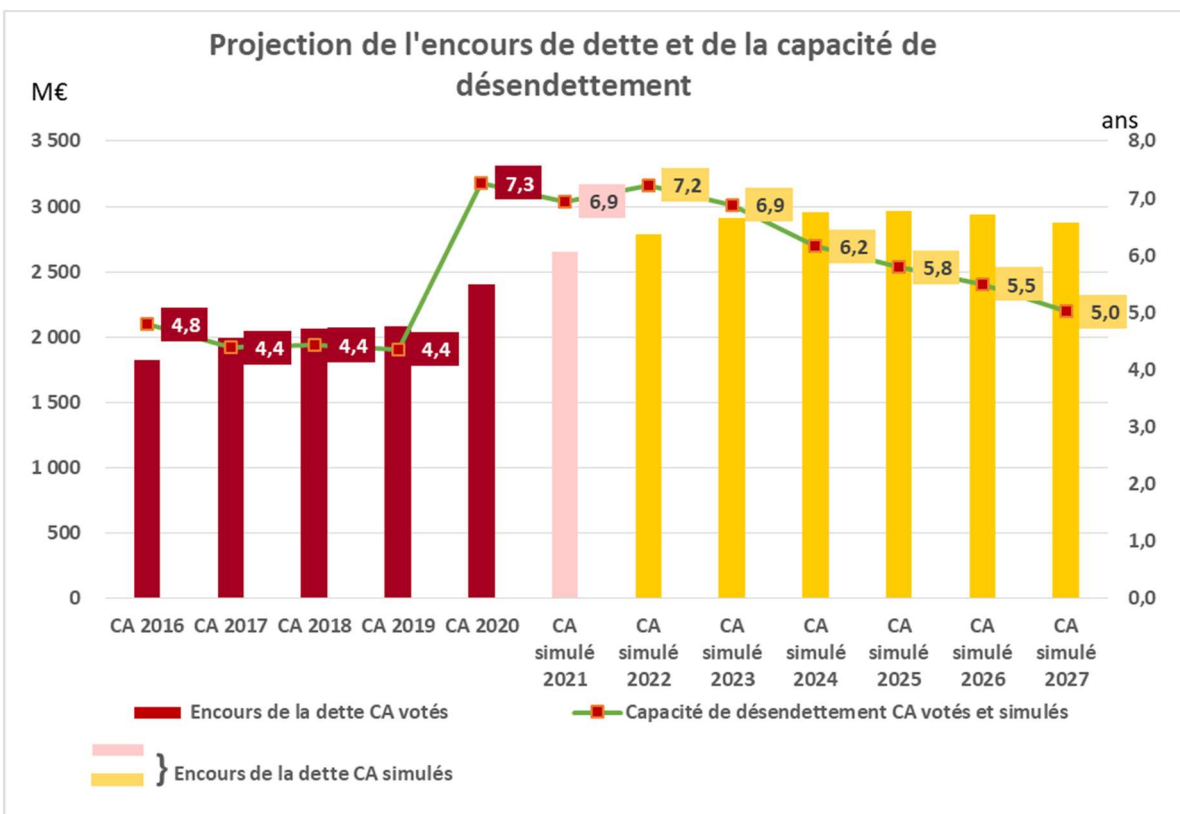
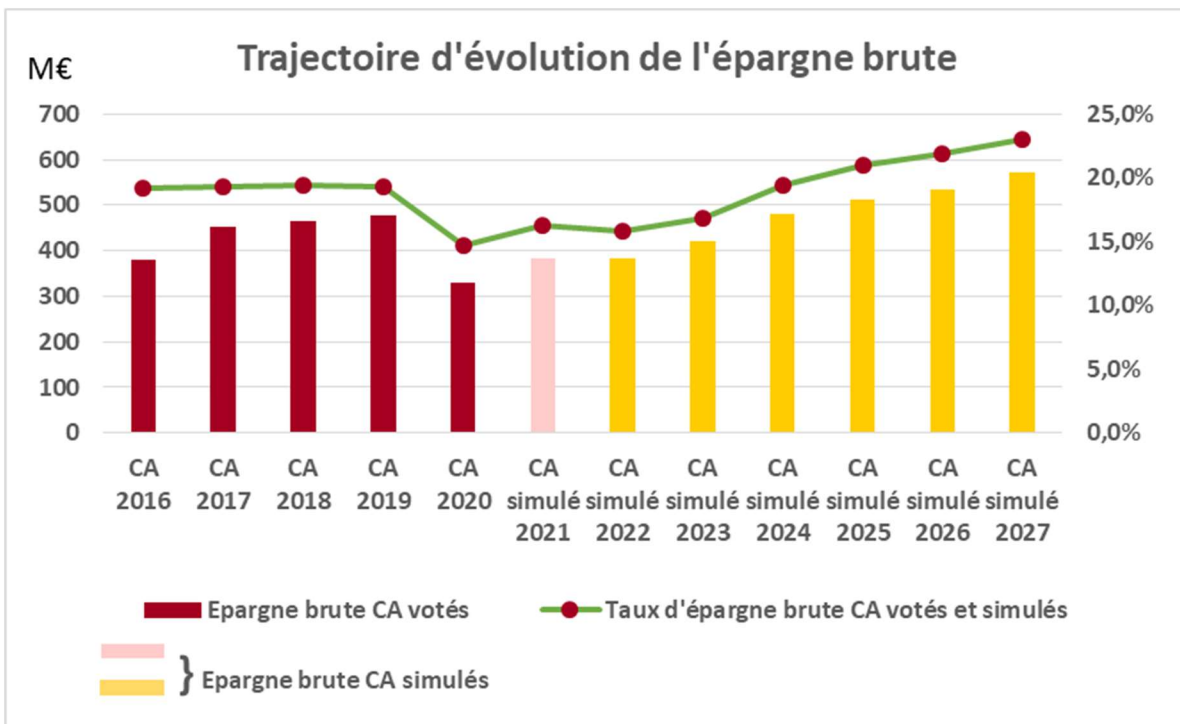
C'est sur cette base qu'a été bâtie la trajectoire financière prospective présentée ci-après. **Cette trajectoire permet de rétablir graduellement le taux d'épargne qui passerait de 15,8% en 2022 à 23% en 2027, de ramener progressivement à 5 ans la capacité de désendettement, tout en maintenant un investissement annuel moyen de près de 760M€. Cette trajectoire est ambitieuse, elle est un objectif fort auquel la Région s'attachera à répondre au mieux.**

### Trajectoire budgétaire 2022-2027 (CA projetés)

	Compte Administratif 2017	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif simulé 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027
Recettes de fonctionnement	2 343,2	2 478,0	2 243,3	2 351,5	2 434,5	2 509,8	2 468,1	2 435,9	2 450,2	2 493,8
Dépenses de fonctionnement	1 889,9	1 999,9	1 912,4	1 969,8	2 049,8	2 087,5	1 987,5	1 924,5	1 915,2	1 920,3
<b>Épargne brute</b>	<b>453,4</b>	<b>478,1</b>	<b>330,9</b>	<b>381,7</b>	<b>384,8</b>	<b>422,3</b>	<b>480,6</b>	<b>511,4</b>	<b>535,0</b>	<b>573,4</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>19,3%</b>	<b>19,3%</b>	<b>14,7%</b>	<b>16,2%</b>	<b>15,8%</b>	<b>16,8%</b>	<b>19,5%</b>	<b>21,0%</b>	<b>21,8%</b>	<b>23,0%</b>
Remboursement contractuel du capital de la dette	111,3	129,7	135,8	162,6	179,0	175,8	180,1	149,6	184,3	160,3
<b>Épargne nette</b>	<b>342,1</b>	<b>348,4</b>	<b>195,1</b>	<b>219,0</b>	<b>205,8</b>	<b>246,6</b>	<b>300,5</b>	<b>361,8</b>	<b>350,7</b>	<b>413,1</b>
Recettes d'investissement hors dette	146,4	190,5	202,5	229,1	222,6	285,7	229,9	216,7	222,1	232,1
Dépenses d'investissement hors dette	739,4	702,4	841,8	904,0	778,7	834,6	761,1	709,9	735,5	746,0
<i>Part des dépenses d'investissement</i>	<b>28%</b>	<b>26%</b>	<b>31%</b>	<b>31%</b>	<b>28%</b>	<b>29%</b>	<b>28%</b>	<b>27%</b>	<b>28%</b>	<b>28%</b>
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>-250,9</b>	<b>-163,5</b>	<b>-444,2</b>	<b>-455,8</b>	<b>-350,4</b>	<b>-302,4</b>	<b>-230,6</b>	<b>-151,3</b>	<b>-162,7</b>	<b>-100,7</b>
Nouveaux emprunts	276,4	150,0	456,0	408,7	310,4	302,4	230,6	151,3	162,7	100,7
Encours de dette hors préfinancements européens	1 990	2 084	2 404	2 651	2 782	2 908	2 959	2 961	2 939	2 880
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,4</b>	<b>4,4</b>	<b>7,3</b>	<b>6,9</b>	<b>7,2</b>	<b>6,9</b>	<b>6,2</b>	<b>5,8</b>	<b>5,5</b>	<b>5,0</b>

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2021 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.





Les pages suivantes détaillent les hypothèses de construction de cette trajectoire budgétaire et les conditions de sa mise en œuvre.

## Éléments de précision sur l'atterrissage budgétaire de 2021

Ces orientations budgétaires intègrent des prévisions « d'atterrissage » budgétaire de l'année en cours : c'est le Compte Administratif simulé 2021. Ces prévisions ont été établies sur la base :

Des crédits ouverts	Des taux de réalisation	Des prévisions
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ aux différentes étapes budgétaires :</li><li>- budget primitif</li><li>- budget supplémentaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ constatés à date</li><li>✓ tant en dépenses qu'en recettes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ de consommations en dépenses sur le dernier trimestre</li><li>✓ des encaissements prévisionnels de recettes d'ici la fin de l'exercice</li></ul>

Toutefois, **ces prévisions doivent être considérées avec précaution, notamment sur le niveau des dépenses estimées à la clôture de l'exercice, car les trois derniers mois de l'année concentrent usuellement une forte proportion de crédits réalisés.** Par ailleurs, les dépenses régionales sont composées d'une part d'interventions sous forme de subventions dont la réalisation est corrélée aux demandes présentées par les porteurs de projets. En conséquence, le compte administratif 2021, qui sera soumis au vote de l'Assemblée Délibérante en 2022, est susceptible de présenter des variations par rapport à ces estimations.

**Pour 2021, les dépenses d'investissement hors dette et hors FEADER-FEAMP anticipées s'élèvent à 904 M€, soit un taux de réalisation estimé à 94% à ce stade.**

**A date, les dépenses de fonctionnement hors frais financiers et hors FEADER-FEAMP sont évaluées pour 2021 à 1 932 M€, soit un taux de réalisation de près de 95%.**

**Les taux de réalisation prévisionnels des recettes devraient avoisiner les 100%.**

### Des dépenses de fonctionnement stabilisées hors dépenses spécifiques (PACTE et fonds européens)

➔ **Une stabilité globale des dépenses de fonctionnement pour rétablir graduellement l'épargne**

Depuis 2016 la Région a conduit une politique forte de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de renforcer structurellement l'autofinancement nécessaire à la mise en œuvre des investissements nécessaires pour les territoires et les néo-aquitains. Très concrètement, cela s'est traduit par la soumission à l'Assemblée régionale de budgets primitifs en stabilité nominale ou en léger repli (-0,5%), et des réalisations impactées principalement par la progression des taux de réalisation (qui sont passés de 90% à 96% en fonctionnement). D'ailleurs la Région

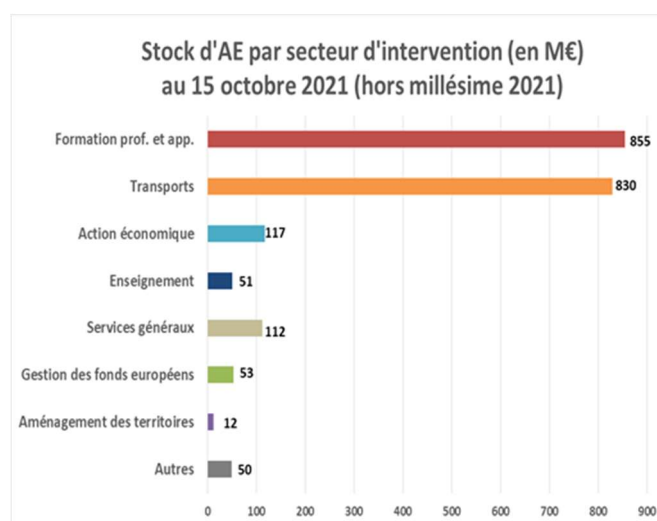
a respecté le contrat de Cahors en 2018 et 2019, et l'aurait fait en 2020 s'il n'avait pas été suspendu en raison de la crise.

C'est cette maîtrise qui a permis à la Région de stabiliser ses ratios financiers de 2016 à 2019, et de limiter fortement le recours à l'endettement : chaque fois que la Région a investi 1€ elle ne s'est endettée sur cette période que de 16 centimes. C'est donc aussi cette maîtrise qui a assuré la résilience des finances régionales face au choc exogène sans précédent de la crise sanitaire.

En conséquence, la trajectoire budgétaire a été bâtie en reconduisant cette hypothèse de stabilité globale des dépenses de fonctionnement, hors dépenses connaissant une évolution spécifique.

En Millions d'euros	Projections						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses enveloppe normée	1815	1804	1803	1804	1804	1805	1805
Frais financiers et crédit bail	47	49	50	53	55	56	54
PACTE Formation professionnelle	74	140	156	73	29	0	0
Fonds européens	33	57	78	57	37	55	62
<b>TOTAL</b>	<b>1970</b>	<b>2050</b>	<b>2087</b>	<b>1988</b>	<b>1925</b>	<b>1915</b>	<b>1920</b>

Cette trajectoire des dépenses de fonctionnement permet l'apurement des stocks en autorisations d'engagement. Le stock d'AE s'élève à 2 079 M€ à mi-octobre 2021 et résulte principalement des AE ouvertes et non mandatées sur les trois derniers exercices. Les transports (convention TER et marchés pluriannuels de transport routier) et la formation professionnelle (Pacte et plan jeunes) représentent à eux seuls 81 % du stock d'AE.



### ➔ La prise en compte de dépenses contractualisées et aux dynamiques naturelles positives

Bien évidemment cette stabilité globale masque des évolutions individuelles différenciées, avec lesquelles il convient de conjuguer pour parvenir à les équilibrer.

Ainsi, en ce qui concerne la masse salariale régionale, plusieurs facteurs vont influencer tendanciellement cette dépense. Tout d'abord l'effet mécanique du Glissement Vieillesse Technicité compris entre 1,3% et 1,5% par an, mais également les besoins d'effectifs liés à l'ouverture de deux nouveaux lycées (25 postes), ainsi que l'impact potentiel de mesures prises nationalement, comme la revalorisation des carrières par exemple. Enfin l'évolution de la crise sanitaire, qui a nécessité des renforts humains importants en 2021, devra être prise en compte. D'autres dépenses sont liées à des marchés pluriannuels disposant de clauses d'indexation tarifaire en raison d'une panoplie d'indices. C'est notamment le cas sur les marchés de transports routiers et la convention TER. L'envolée actuelle du prix des produits énergétiques, si elle venait à se pérenniser, viendrait mettre en tension haussière, plus que par le passé, ces dépenses indexées. C'est d'ailleurs en raison des dynamiques haussières mécaniques de certaines dépenses que les budgets de fonctionnement sont travaillés sur des hypothèses de l'ordre de -2% ou -3% pour aboutir à la stabilité globale.

### Focus sur les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élevait à **7 824 agents sur postes permanents** et se décomposait de la façon suivante :

- **63,6% sont des agents des lycées**
- **95,14% des agents sont des fonctionnaires** (les contractuels sur emplois permanents étant au nombre de 380, dont 374 au siège)
- Les agents de catégorie **A** représentent **15,26% des effectifs** sur emplois permanents, les agents de catégorie **B**, **7,35%** et les agents de catégorie **C**, **77,39%**.
- Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste dans le domaine du handicap avec une **part d'agents en situation de handicap qui atteint 8,25% des effectifs**.
- **Près de 53% des effectifs ont plus de 50 ans, la médiane étant située à 51 ans**. Cette situation constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées en lien avec la pénibilité des métiers.

Les **dépenses de personnel au 31 décembre 2020 se sont élevées à 375,8M€** hors groupes d'élus **dont 97,81% au titre de la masse salariale** et 2,19% au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnels, santé...).

Les rémunérations brutes des agents occupant un emploi permanent se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	199 646 365€
Régime indemnitaire	58 071 171€
Nouvelle Bonification Indiciaire	1 326 776€
Heures supplémentaires	262 839€

En 2021, la Région a procédé à la dernière revalorisation annuelle du régime indemnitaire de ses agents prévue dans le cadre du contrat de progrès social négocié en 2018 et à une nouvelle campagne d'intégration des adjoints techniques des lycées vers le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux plus favorable (en termes indemnitaires et d'opportunités de carrière). La crise COVID-19 a bien évidemment impacté des dépenses RH par un renforcement des moyens alloués aux remplacements au sein des lycées régionaux (3,6M€), et des mesures nationales ont été mises en œuvre : revalorisation indiciaire du SMIC, application de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), versement de l'indemnitaire de fin de contrats courts (2,6M€ pour la Région)...

Concernant les autres dépenses de personnel, la Région Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2020 un budget de 6,3 M€ au titre des politiques sociales (prestations d'action sociale, participation aux frais de restauration et subventions aux associations). En 2021, la Région s'est également attachée à déployer au sein des lycées l'accès aux titres-restaurant pour les agents qui ne bénéficiaient pas de restauration collective durant les périodes de permanences pendant les congés scolaires. Enfin, suite à la possibilité ouverte par le Gouvernement fin 2020, le forfait mobilités durables a été adopté et mis en œuvre pour les personnels régionaux dans le cadre de Néo Terra.

Par ailleurs, la Région continue ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle, gage du développement des compétences des agents en réponse aux besoins des politiques publiques à mettre en œuvre. En 2020, cela a représenté un montant de 1M€.

La Région a fait de la maîtrise de la masse salariale une nécessité pour tenir ses équilibres budgétaires prospectifs. S'agissant de la durée effective du travail, l'application des 1607 heures réglementaires pour l'ensemble des agents, siège et lycées, est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019. Les ratios d'avancements de grades et de promotions sont restés constants par rapport à 2020. Les suppléances et heures supplémentaires sont étudiées avec une grande attention. Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir des taux de consommation et des indicateurs, de façon à anticiper et à ajuster les prévisions de dépenses RH. Le déploiement au 1er janvier 2020 d'un SIRH et d'une architecture comptable unifiés, ainsi que la mise en œuvre d'un pilotage renforcé sur la masse salariale, vont dans ce sens.

Enfin, les premières lignes directrices de gestion ont été adoptées par la collectivité en décembre 2020. Elles illustrent la volonté de la Région de se doter d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, qui s'appuie sur la maîtrise du tableau des emplois et l'application des critères de dotation dans les lycées. Les orientations basées sur l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, contribuent à ces travaux, et, ainsi, à une plus grande maîtrise de la masse salariale.

## ➔ L'exclusion de dépenses spécifiques de la norme de stabilité

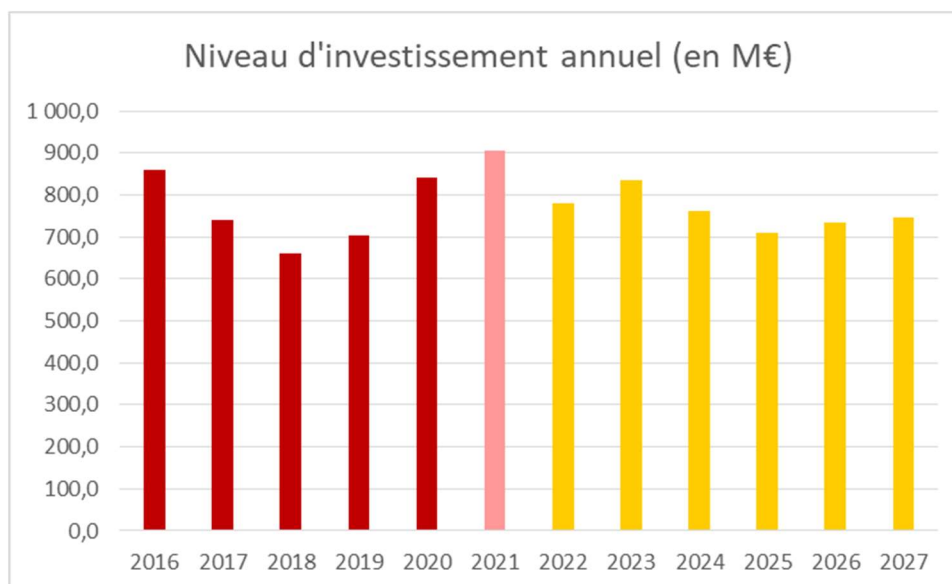
Certaines dépenses connaissent une évolution spécifique et sont traitées en dehors de la norme de stabilité des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'abord des frais financiers (voir infra) qui dépendent évidemment du niveau d'endettement mais aussi du coût moyen de la dette.

C'est aussi le cas des fonds européens, dont l'évolution est liée à l'avancement de la programmation et pour lesquels la Région bénéficie des financements en regard. Enfin, le PACTE de formation professionnelle est également traité spécifiquement. Sur cet engagement pluriannuel en faveur de la formation des demandeurs d'emplois, des conventions annuelles d'application sont signées. La Région se voit attribuer à chaque convention une avance de trésorerie et des mécanismes d'acomptes intermédiaires et de soldes (sur 2 à 4 ans pour chaque convention) sont prévus en fonction des réalisations. A ce jour, la Région est bénéficiaire d'une avance globale de trésorerie de 60M€ qui devrait s'éteindre sur les deux prochaines années. La trajectoire budgétaire proposée prévoit donc des recettes sur la période restante du PACTE inférieure aux dépenses prévues à due concurrence.

## Un effort d'investissement soutenu

### ➔ Un effort d'investissement qui retrouve son niveau déjà élevé d'avant crise

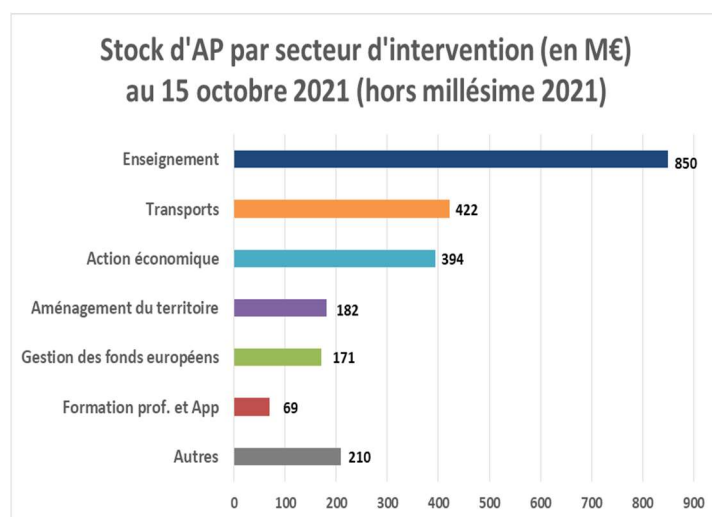
Priorité régionale, le maintien d'un niveau d'investissement élevé est projeté sur les années 2022 à 2027. **En moyenne, ce sont 761M€ d'investissement par an qui sont projetés, soit un peu plus que le niveau constaté en moyenne sur 2016-2019 avant crise (740M€).**



Ce niveau soutenu permettra d'investir 4,6 Milliards d'euros sur 2022-2027 et faire face aux engagements déjà pris matérialisés par le stock d'autorisations de programme affectées non mandatées, et de porter de nouveaux projets majeurs.

## ➔ Un stock d'engagement largement inférieur aux capacités de paiement des prochaines années

Le stock des autorisations de programme au 15 octobre 2021 s'élève à 2,3 Milliards d'euros et est majoritairement composé d'autorisations millésimées 2015, 2018, 2019 et 2020 représentant 78,3% du stock total. Ce stock représente près de 3 années de crédits de paiement (sur une base moyenne de 750M€ par an) d'investissement, ce qui reste très mesuré.



Les secteurs de l'enseignement (PPI Lycées essentiellement), des transports (CPER 2014/2020 pour les infrastructures ferroviaires et la nouvelle convention TER en investissement) et de l'action économique (les fonds de capital investissement, le fonds rebond et les plans de relance) sont prépondérants avec 850M€, 422M€ et 394M€. Ces trois secteurs représentent 72,5% du stock.

### Focus sur le PPI Lycées n°1

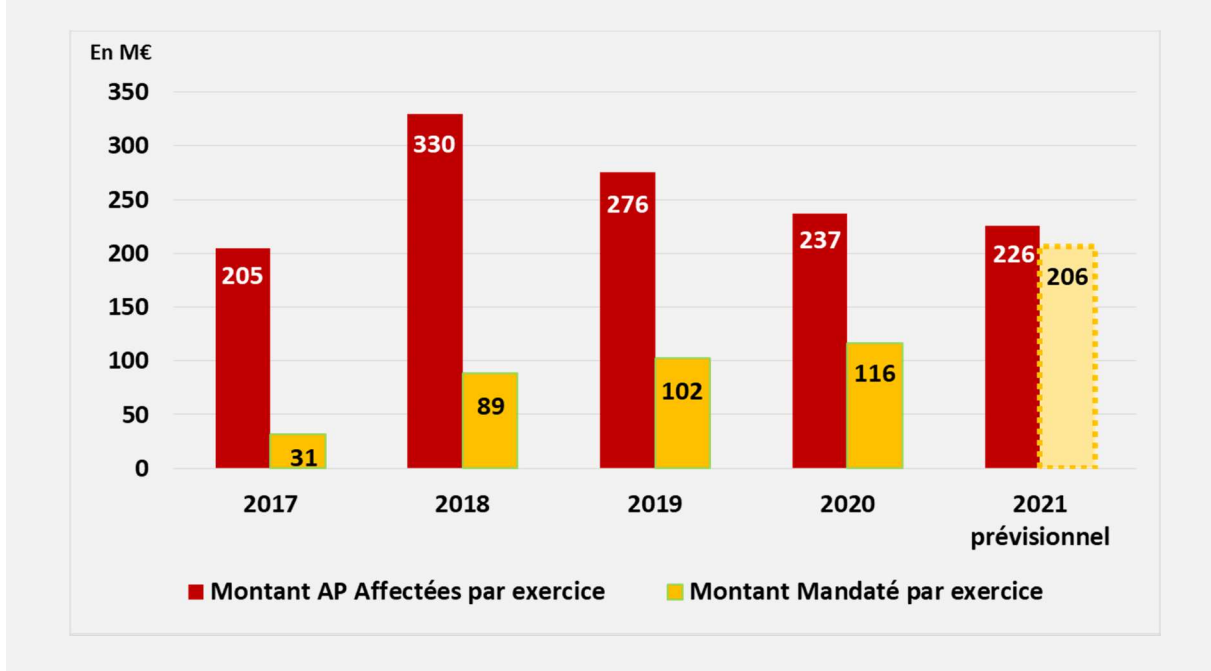
Le Programme Prévisionnel des Investissements 2017-2021 pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement de Nouvelle-Aquitaine (PPI) constitue un engagement unique pour la totalité de la Région. Il concerne les 296 lycées et comprend des opérations structurantes et des programmes annuels pour près de 1,3 Milliard d'euros.

Opérations ou Programmes en M€	Délibération initiale	Montant Actualisation n°1	Total après actualisation	Montant Actualisation n°2	Total après actualisations	Montant Actualisation n°3	Total après actualisations
<b>Opérations lourdes de restructuration</b>	646,200	30,974	677,174	15,975	693,149	27,765	720,914
<b>Programmes annuels (*)</b>	553,800	2,500	556,300	0,000	556,300	43,200	599,500
<b>Total crédits votés PPI Lycées</b>	<b>1 200,000</b>	<b>33,474</b>	<b>1 233,474</b>	<b>15,975</b>	<b>1 249,449</b>	<b>70,965</b>	<b>1 320,414</b>

(\*) dont évaluation de politiques publiques et communication

La quasi-totalité des Autorisations de Programme (AP) ont été affectées pour un montant de 1 274M€ soit près de 96%. En revanche les Crédits de Paiement (CP) sont dans une phase de croissance depuis l'adoption du PPI Lycées en février 2017. La consommation en CP à mi-novembre 2021 ne représente que 37,5% du PPI voté soit 494M€. Sur les années à venir il reste donc 728 M€ à mandater auquel il

faudra rajouter près de 47M€ d'AP non encore affectées, soit un total à payer de 775M€.



➔ **Des projets d'investissements non encore inclus dans le stock d'engagements mais forts probables sur la durée de la trajectoire**

Ce stock d'autorisations affectées non mandatées n'est pas exhaustif des projets qui devraient trouver une réalisation sur les prochaines années.

D'abord il convient de signaler que tous les ans, le volume global d'investissement peut se décomposer en deux catégories : (1) les investissements significatifs inscrits à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) dont le phasage en AP et CP/AP s'étale sur plusieurs années et (2) les investissements dits récurrents car conduits sur 12 à 18 mois et à forte rotation comme par exemple les travaux d'entretien-maintenance sur un plan bâtementaire ou bien les aides économiques (acompte et solde en 18 mois). Historiquement sur les dernières années, cet investissement récurrent a représenté environ 30% du volume annuel d'investissement. La montée en puissance des grands projets d'investissements prévus à la PPI de la Région va amener ce taux d'investissement récurrent à décroître sur les prochaines années pour respecter l'enveloppe globale d'investissement déterminée dans la trajectoire budgétaire.

Au-delà, les projets inscrits à la PPI régionale peuvent être classés en trois catégories : ceux pour lesquels il y a déjà eu une inscription et une affectation d'autorisations de programme (le stock d'engagement précédemment abordé), ceux pour lesquels l'Assemblée régionale a voté le principe et des enveloppes sans en être au stade de l'inscription budgétaire (ex : nouvelle génération de CPER, protocole petites lignes ferroviaires), et enfin ceux qui arriveront dans les prochains mois et années (ex : une PPI n°2 dans les lycées sera prochainement présentée et aura un impact en crédits de paiement à compter de 2024).



Aussi sans entrer pleinement dans le détail, les investissements programmés dans cette trajectoire comprendront les dépenses liées au prochain CPER, des travaux sur les lignes ferroviaires comprises dans le protocole d'investissement signé avec l'Etat, des investissements massifs sur la rénovation à mi-vie et la remotorisation de 62 rames TER (pour un coût de 300 à 350M€ sur 2024-2030), la réalisation du RER métropolitain et l'acquisition du matériel roulant nécessaire, l'initialisation des dépenses liées à la ligne à grande vitesse GPSO, la réalisation d'a minima un nouveau lycée, l'achèvement et le paiement des derniers travaux de couverture THD dans les territoires....

### Focus sur les fonds européens sur 2022-2027

La Région est autorité de gestion de programmes européens, plus particulièrement du FEDER-FSE, FEADER et assure une délégation de gestion d'une enveloppe FEAMP (fonds dédié à la Pêche). Pour la période 2014-2020, cette responsabilité porte sur plus de 2,6 Milliards d'euros de crédits européens. A début septembre 2021, plus de 171 720 projets ont été soutenus pour plus de 2,46 milliards d'€ de crédits européens mobilisés pour le territoire régional et représentant près de 4,84 milliards d'euros d'investissements. La nouvelle génération (2021-2027) représentera quant-à-elle 1,3 Milliard d'euros.

Sur la période 2022-2027, trois niveaux de fonds européens vont « cohabiter ».

**La phase de clôture des programmes européens 2014-2020** confiés en gestion à la Région : les années 2022 et 2023 devront voir les ultimes programmations de dossiers, les projets se terminer, optimiser les crédits en engageant les crédits « libérés » par les sous-réalisations sur de nouveaux projets et préparer les travaux de clôture avec les autorités nationales et européennes.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2020	Projections						
			2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dépenses tiers bénéficiaires	514	205	89	90	80	50	0	0	0
Dépenses MO Région	92	72	5	5	5	5	0	0	0
<b>TOTAL PO 2014-2020</b>	<b>606</b>	<b>276</b>	<b>94</b>	<b>95</b>	<b>85</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux de consommation	/	46%	61%	77%	91%	100%	0	0	0

*Hors budget annexe FUE Poitou-Charentes*

**La programmation des crédits supplémentaires (FEDER/FSE) de l'initiative de relance européen « REACT-UE »** qui va devoir s'accélérer dès 2022, les crédits étant à consommer d'ici le 31 décembre 2023.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2020	Projections						
			2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dépenses tiers bénéficiaires	115	0	0	29	75	12	0	0	0
Dépenses MO Région	31	0	0	8	20	3	0	0	0
<b>TOTAL REACT</b>	<b>146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>96</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux de consommation	/	/	0%	25%	91%	100%	0	0	0

*Hors budget annexe FUE Poitou-Charentes*

**La finalisation des maquettes et l'entrée en opérationnalité des Programmes européens 2021-2027 dont le programme régional FEDER-FSE 1+ Nouvelle Aquitaine** afin de programmer des premières opérations en fin 2022 : les dernières négociations avec la Commission européenne doivent aboutir

début 2022 pour une adoption au cours de la Présidence Française de l'Union européenne.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2020	Projections						
			2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dépenses tiers bénéficiaires	729	0	0	2	29	58	73	109	124
Dépenses MO Région	143	0	0	1	6	11	14	21	24
<b>TOTAL PO 2021-2027</b>	<b>872</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>70</b>	<b>87</b>	<b>131</b>	<b>148</b>
Taux de consommation	/	/	0%	0%	4%	12%	22%	37%	54%

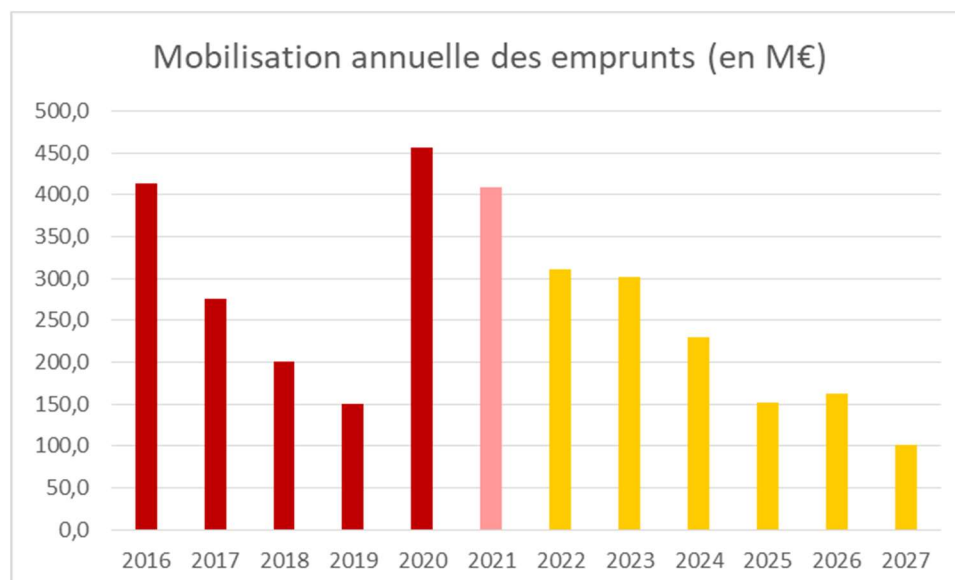
## Un recours à l'emprunt qui va se réduire au niveau d'avant-crise, dans des conditions sécurisées et performantes

➔ Un recours à l'emprunt qui se réduira de manière importante permettant une réduction de l'encours de dette à partir de 2026

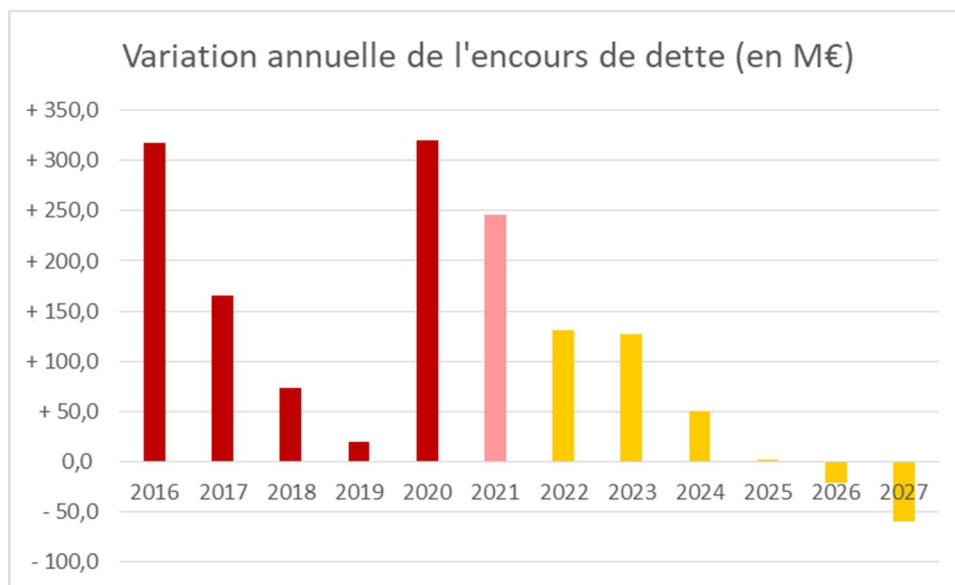
Après deux années de forte mobilisation, sur 2022-2027 le recours annuel moyen à l'emprunt sera de l'ordre 209M€. C'est moitié moins que pendant la crise (433M€ en moyenne en 2020-2021) et en ligne avec la période d'avant crise entre 2017 et 2019 (209M€).

En Millions d'euros	Projections						
	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Emprunt d'équilibre	409	310	302	231	151	163	101
Encours de dette	2651	2782	2908	2959	2961	2939	2880

Cette mobilisation prévisionnelle de l'emprunt restera supérieure à 300M€ en 2022 et 2023 avant de connaître une dégression continue en raison de la hausse de l'autofinancement et de la baisse modérée des investissements.



Cette courbe de mobilisation conduira la Région vers une phase tendancielle de baisse de son encours de dette. Cet encours s'élèvera à 2,9 Milliards d'euros fin 2027.

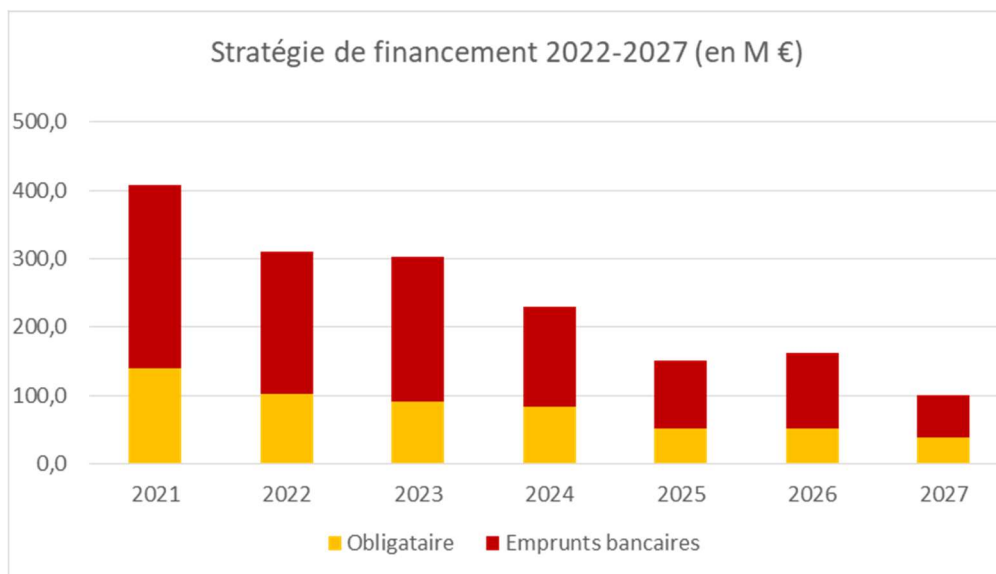


➔ **Une stratégie de financement diversifiée et agile pour gérer cet endettement régional**

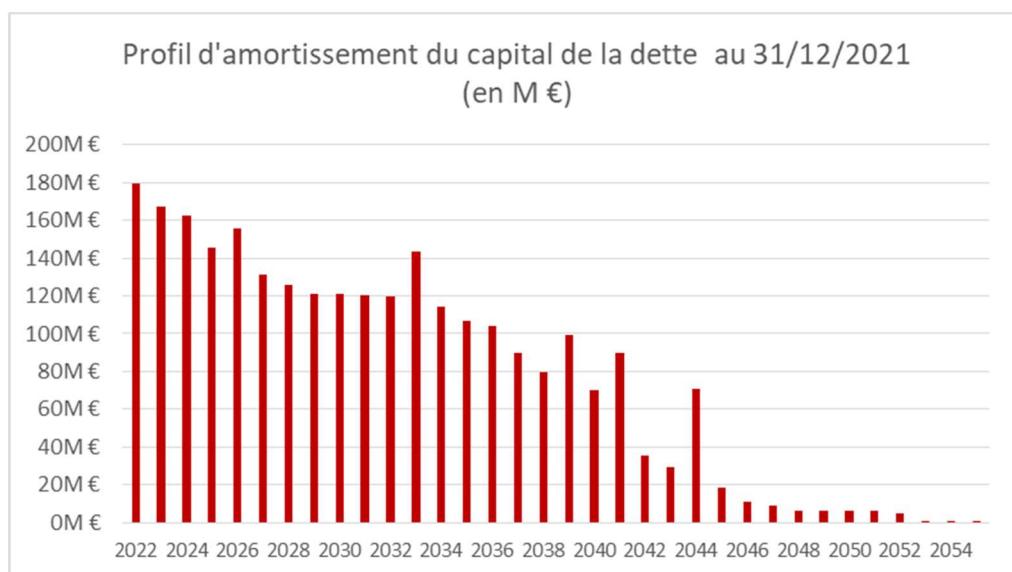
La **stratégie de financement de la Région s'est étoffée en 2021** avec la mise en place d'un programme obligataire. La mise en place de ce programme EMTN permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de **diversifier ses sources de financement** en complément du financement bancaire et des financements de la Banque Européenne d'Investissement.

Après avoir émis pour 140 M€ d'obligations en 2021 avec un taux moyen de 0,70% et pour une maturité moyenne de 19,2 ans, l'objectif est de **financer environ un tiers des nouveaux emprunts par l'obligataire** au cours des prochaines années afin de ne pas être dépendants d'une seule source de financement et de saisir les opportunités de marché quand elles se présentent.

**Par ailleurs, le programme obligataire régional réserve la possibilité d'émettre des obligations vertes, sociales et durables, en cohérence avec les politiques de la Région, et notamment la feuille de route Neo Terra.** Pour ce faire, la Région est actuellement en cours de notation par une agence de deuxième opinion (VIGEO), afin de pouvoir lancer des obligations vertes dès 2022, en bénéficiant aussi des opportunités de marchés spécifiques à ce type d'investisseurs.

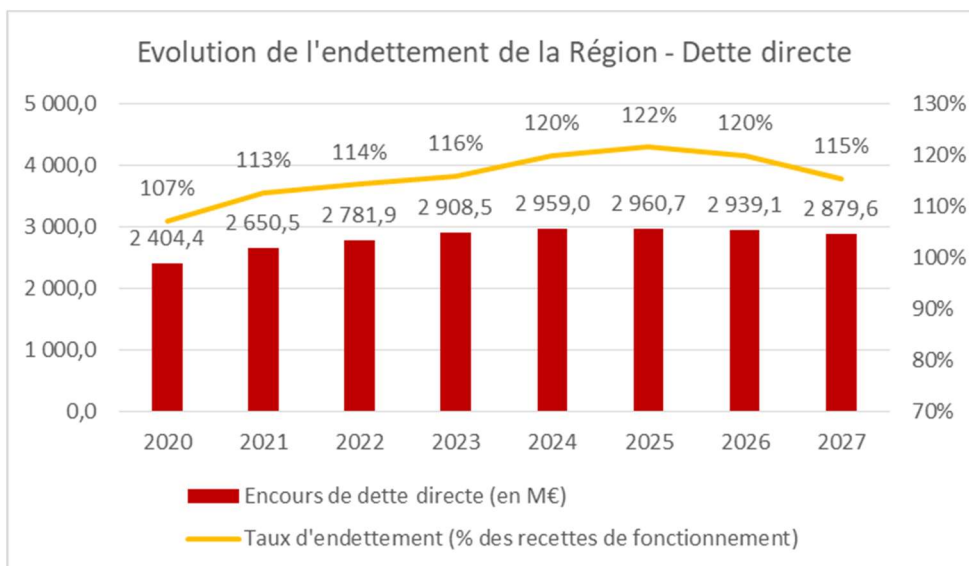


La diversification des sources de financement permet également à la Région **d'optimiser son profil d'amortissement du capital de la dette** grâce aux différents types d'amortissements (constant pour le bancaire, *in fine* pour l'obligataire). L'objectif est donc **de lisser le remboursement du capital de la dette** avec un montant annuel inférieur à 180 millions d'euros.

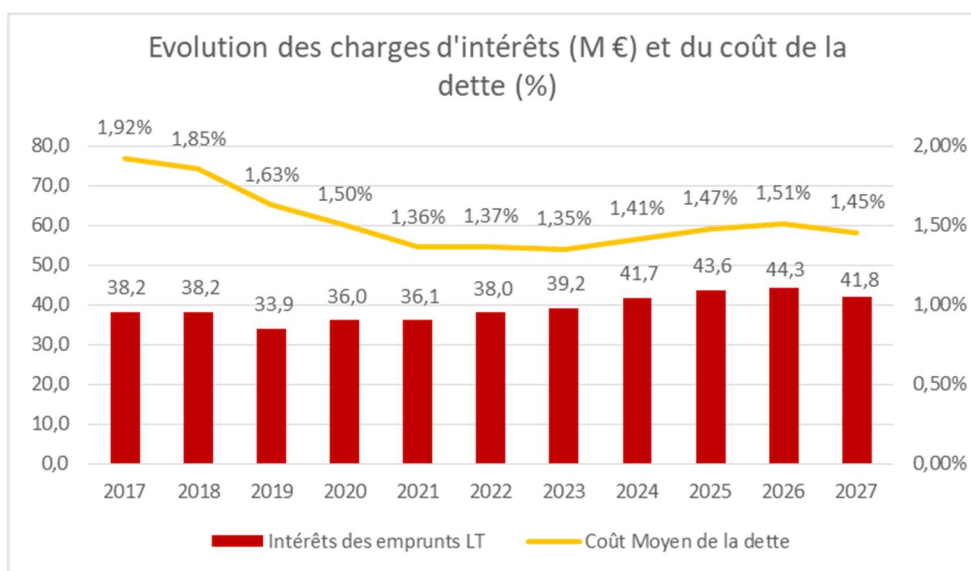


➔ **Une stratégie de financement qui contribue à sécuriser la dette et réduire son coût moyen**

L'accélération du programme d'investissement de la Région et l'impact de la crise COVID ont entraîné **une hausse de l'endettement direct de la Région**, qui est passé de 86% des recettes de fonctionnement en 2019 à une prévision de 113% pour 2021. Cette hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2025 avant le début d'un fléchissement qui amènera le taux d'endettement à 115% en 2027.

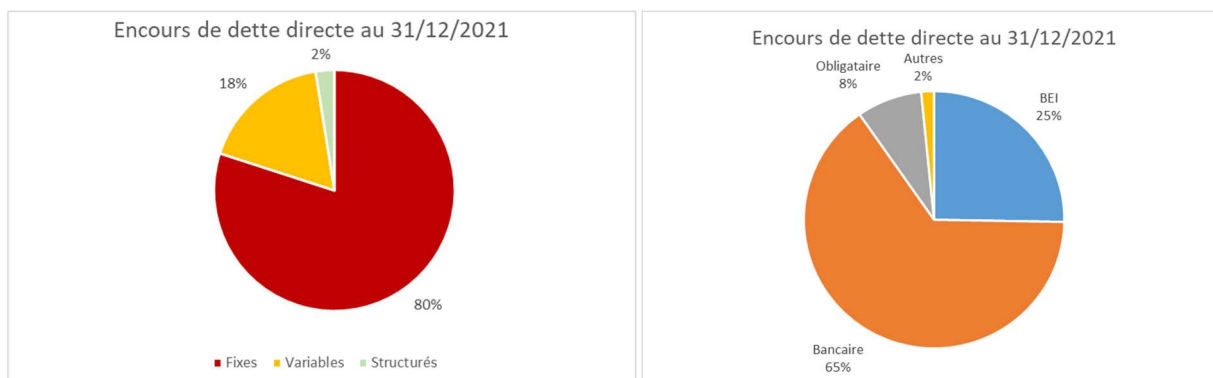


En revanche, la **hausse de l'endettement ne s'est pas traduite par une hausse des charges d'intérêts de la Région**, qui sont passées de 38,2 M€ en 2018 à une prévision de 36,1 M€ pour 2021. En effet, **le coût moyen de la dette (rapport entre les charges d'intérêts et la dette) est passé de 1,83% en 2018 à 1,36% en 2021**. Ainsi, la diversification des sources de financement a permis à la Région de pleinement bénéficier de la baisse des taux observés sur les marchés financiers ce qui a permis de stabiliser le montant des charges d'intérêts malgré l'augmentation relativement soutenue de la dette.



**Le profil de la dette régionale demeure globalement peu risqué et diversifié. La part des financements à taux fixe devrait atteindre 80% fin 2021**, contre 79% de l'encours fin 2020 et 77% au fin 2019. La diversification des sources de financement a contribué à la **réduction du taux moyen** qui devrait passer sous les 1,5% fin 2021 contre 1,51% fin 2020 et 1,87% fin 2019.

Par ailleurs, les principaux prêteurs de la Région sont **les banques commerciales** (65%) devant la BEI (25%) et l'obligataire (8% contre 3,9% fin 2020). La part de l'obligataire devrait progressivement progresser au cours des prochaines années.



### Focus sur la notation financière de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine est notée par l'Agence de notation Moody's depuis le 18 septembre 2019, avec l'attribution de la note long-terme « Aa3 ». L'attribution d'une notation financière remplit un double objectif pour la Région :

**Diversifier les sources de financement.** L'attribution de la notation financière a permis à la Région de mettre en place un programme obligataire en octobre 2021 et d'émettre 100 millions d'euros à des conditions très attractives en novembre 2021. Le financement obligataire vient compléter les autres sources de financement de la Région (banques commerciales, BEI). Par ailleurs, la notation financière va également permettre à la Région de mettre en place en 2022 un programme de financement à court-terme (NEU CP, ex billets de trésorerie).

**Renforcer la transparence financière.** L'exercice de la notation financière implique de nombreux échanges avec l'Agence de notation notamment au niveau de la prospective financière et plus largement sur la planification pluriannuelle de la Région.

Le 15 octobre 2021, Moody's a « **affirmé les notes notations d'émetteur à long terme et à court terme Aa3/ Prime-1 en monnaie locale et attribué des notations d'émetteur de long terme et de court terme en devises, respectivement Aa3 et Prime-1. La perspective demeure stable** ».

L'Agence a également **attribué une notation Aa3 au programme EMTN (Euro Medium Term Note, dette senior unsecured (non garantie)) de 1 milliard d'euros de la Région Nouvelle-Aquitaine**. La notation du programme obligataire (EMTN) est une **condition indispensable pour permettre à la Région d'émettre des titres de dette (obligations) sur les marchés financiers**.

La notation confirmée par Moody's reflète « *avant tout une performance financière solide et résiliente, une dette abordable bien qu'en augmentation et de bonnes pratiques de gestion et de gouvernance* ».

### ➔ **Précisions sur les garanties d'emprunt**

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Région accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur. C'est un engagement hors bilan, c'est pourquoi cette aide est encadrée par trois ratios prudentiels qui visent à limiter les montants garantis en introduisant des plafonds :

- **Plafonnement global** : le total des annuités de la dette collectivité et des annuités garanties, déduction faite des provisions, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement, ceci pour limiter globalement les engagements de la collectivité (Ce ratio est calculé hors logements sociaux).
- **Plafonnement par débiteur** : cette disposition vise à diviser les risques entre plusieurs débiteurs.
- **Plafonnement par opération** : l'emprunt d'une personne privée ne peut être garanti à plus de 50% par une ou plusieurs collectivités. Cette disposition vise à ce qu'une partie des risques soit supportée par les établissements bancaires.

**L'encours de dette garantie par la Région s'élèvera à 95,3M€ en fin d'exercice.** Généralement le risque s'analyse plutôt au regard du ratio de plafonnement global présenté précédemment et qui figure à l'annexe C1.2 du budget. **Au 31/12/2021, les annuités de dette garantie et de dette propre représenteront 8.76% des recettes de fonctionnement de l'année 2021.** En tenant compte des garanties d'emprunt accordées à ce jour et des hypothèses de mobilisation d'emprunts énumérées précédemment, ce même ratio fin 2022 est projeté à 9.21%. **La Région respecte le ratio de plafonnement global et pourra donc mobiliser au besoin cet outil financier dans les années à venir.**

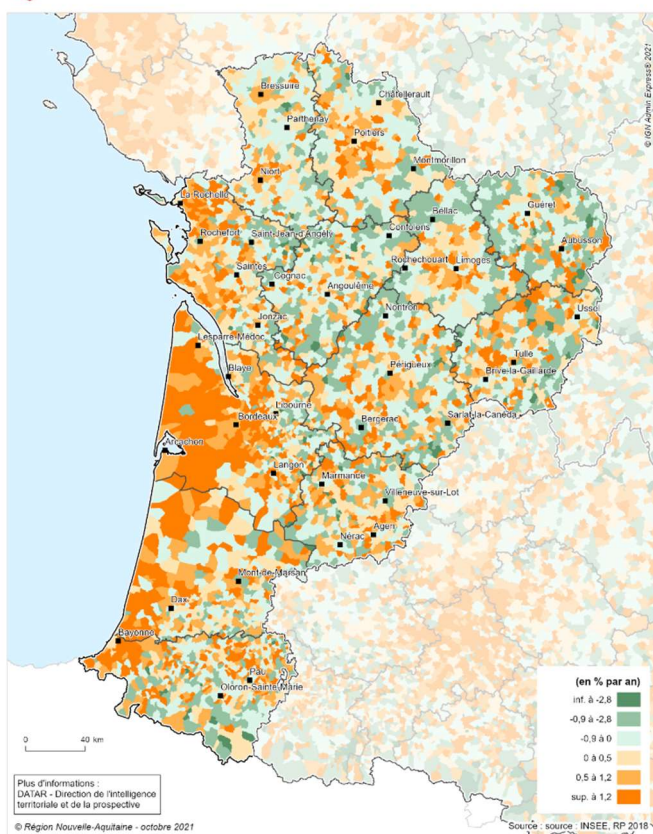


## Dynamique démographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Nouvelle-Aquitaine compte 6 039 092 habitants, soit 9% de la population du pays. La croissance démographique sur la période 2018-2021, de +0,3% par an, y est supérieure à celle de la France (+0,2%). Ceci s'explique par un solde migratoire apparent sensiblement supérieur à celui du pays (+0,5% contre 0,0%), ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 3<sup>ème</sup> rang des régions les plus attractives. Le solde naturel est en revanche inférieur (-0,2% contre +0,2% en France), la région étant en 17<sup>ème</sup> position sur ce critère.



Evolution de la population entre 2013 et 2018 par commune en Nouvelle-Aquitaine



de +0,3% par an, y est supérieure à celle de la France (+0,2%). Ceci s'explique par un solde migratoire apparent sensiblement supérieur à celui du pays (+0,5% contre 0,0%), ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 3<sup>ème</sup> rang des régions les plus attractives. Le solde naturel est en revanche inférieur (-0,2% contre +0,2% en France), la région étant en 17<sup>ème</sup> position sur ce critère.

Ce dernier constat est à mettre en relation avec l'âge des habitants de la région : la Nouvelle-Aquitaine est la seconde région française ayant le plus fort indice de vieillissement en 2018, elle compte 108 habitants de plus de 65 ans pour 100 habitants de moins de 20 ans, alors que ce rapport est de 82 habitants de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans à l'échelle du

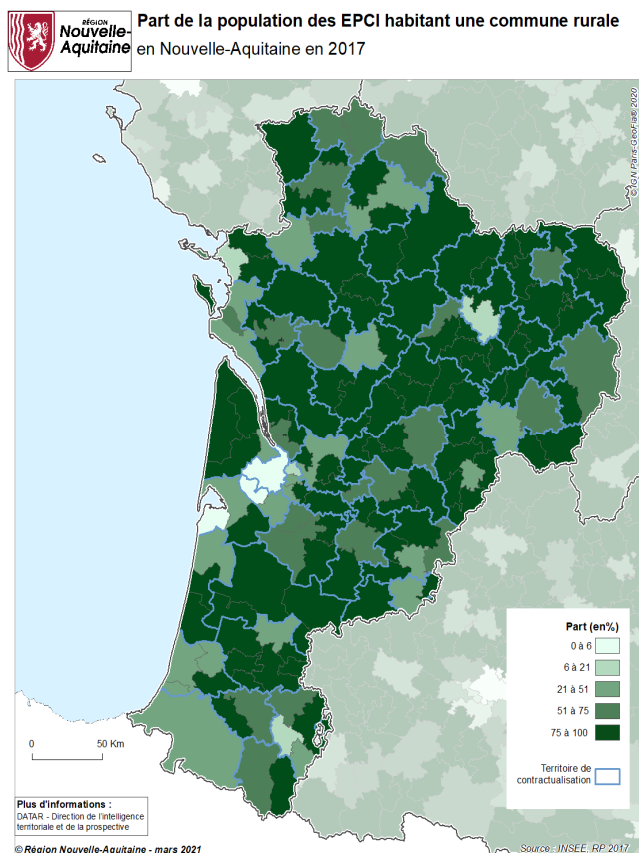
pays.

Tableau 1 : population des EPCI de Nouvelle-Aquitaine, recensements 2013 et 2018

	nombre d'EPCI	population		taux de croissance 2013-2018
		2013	2018	
Communautés d'agglomération	24	2 185 969	2 227 614	0,4%
Communautés de communes	130	2 554 989	2 593 410	0,3%
Communautés urbaines	2	397 524	401 453	0,2%
Métropole	1	749 595	801 041	1,3%
Ensemble	157	5 888 077	6 023 518	0,5%



La croissance de la population est hétérogène à l'échelle des territoires de Nouvelle-Aquitaine. L'analyse à l'échelle des EPCI (tableau 1) sur la période 2013-2018 montre qu'elle est très forte à l'échelle de la métropole bordelaise, plus modérée en moyenne pour les autres types d'EPCI, mais supérieure pour les communautés d'agglomération (CA) à ce que l'on observe pour les communautés de communes (CC) et les communautés urbaines. A noter que les dynamiques au sein des CA et des CC sont elles-mêmes hétérogènes, les taux de croissance variant de -0,3% à +2,1% selon les CA et de -1,1% à +2,5% pour les CC. La Carte 1 montre en complément l'évolution à l'échelle des communes, notamment la plus forte dynamique démographique sur une grande partie du littoral.



## 51% d'habitants dans des communes rurales

La population résidant dans des communes rurales pèse 51% en Nouvelle-Aquitaine contre 33% en France. La Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus rurales de France, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (55%) et la Bretagne (54%) et loin devant les régions de France métropolitaine où elle pèse le moins, à savoir l'Ile-de-France (5%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (15%).

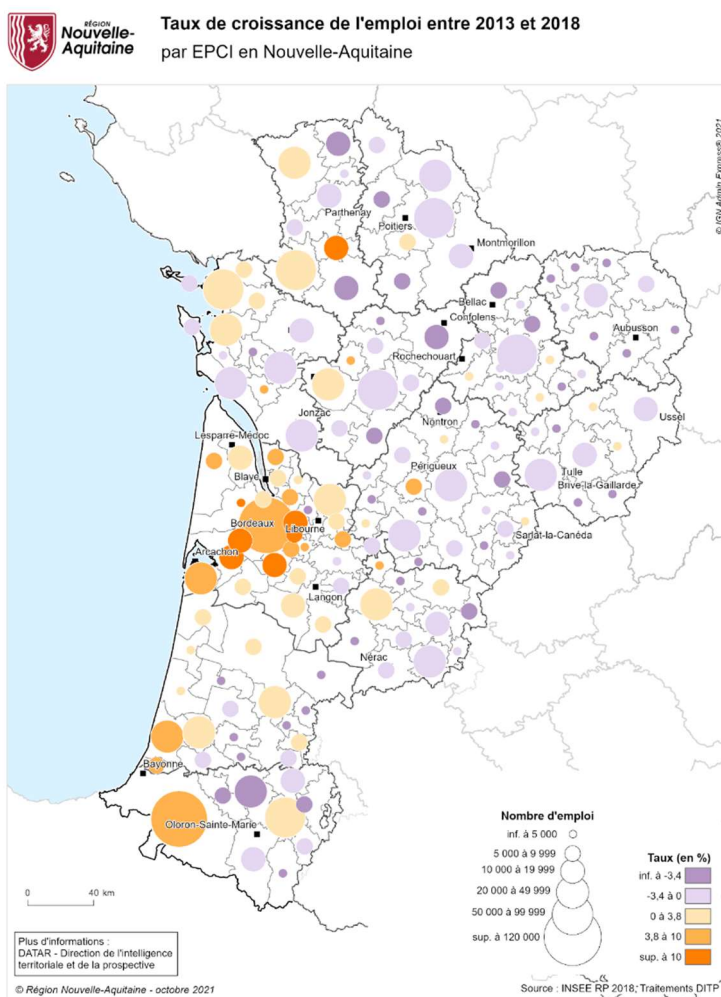
## Une croissance de l'emploi plus forte qu'au niveau national

Selon les données de l'Insee issues du recensement de la population millésime 2018, qui couvre la période 2016-2020 précédant la crise de la Covid-19, la région Nouvelle-Aquitaine totalise près de 2,4 millions d'emplois.

Au même titre que la population, l'emploi est en croissance continue en région depuis plusieurs années. Entre le recensement 2013 (période 2011-2015) et le recensement 2018 (période 2016-2020), le nombre d'emplois a augmenté de 1,39% en Nouvelle-Aquitaine (9<sup>ème</sup> rang des régions en termes de croissance), soit un taux de croissance du même ordre que celui observé sur la période 2008-2013 (+1,35%, rang 10). Sur les deux périodes, la croissance régionale de l'emploi est supérieure à la croissance nationale de l'emploi.

Près de 8 néo-aquitains sur 10 occupent un emploi dans le secteur des services, qu'ils soient privés ou publics, une proportion similaire à celle observée dans l'ensemble du pays. La répartition en cinq grands secteurs montre que les activités de services marchands (commerces, transports, services divers) concentrent la part la plus élevée des emplois en région Nouvelle-Aquitaine (43%) comme en France (47%). Représentant un tiers des emplois régionaux et nationaux, les services non marchands (administration publique, enseignement, santé, action sociale) occupent la seconde place de ce classement. Totalisant respectivement 12% et 7% des emplois régionaux, soit le même ordre de grandeur qu'à l'échelle nationale, l'industrie et la construction arrivent en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> position. L'agriculture, qui en 2018 pèse près de deux fois plus dans l'emploi régional (4,9%) que dans l'emploi national (2,6%), ferme la marche.

Tandis que le nombre d'emplois a crû dans les activités de services sur la période 2013-2018 en Nouvelle-Aquitaine et en France – dans des proportions plus élevées en région – il a diminué aux deux échelles territoriales et sur la même période dans l'industrie (-3,4% en Nouvelle-Aquitaine<sup>4</sup>, -4,6% en France), la construction (-6,2% en Nouvelle-Aquitaine, -5,6% en France) et l'agriculture (-7,6% en Nouvelle-Aquitaine et -6,2% en France). La région Nouvelle-Aquitaine est celle dont le poids de l'agriculture dans l'emploi est le plus élevé. Elle est donc la région la plus agricole de France, tant par le nombre absolu d'emplois qu'elle totalise que par la spécificité régionale de ce secteur.

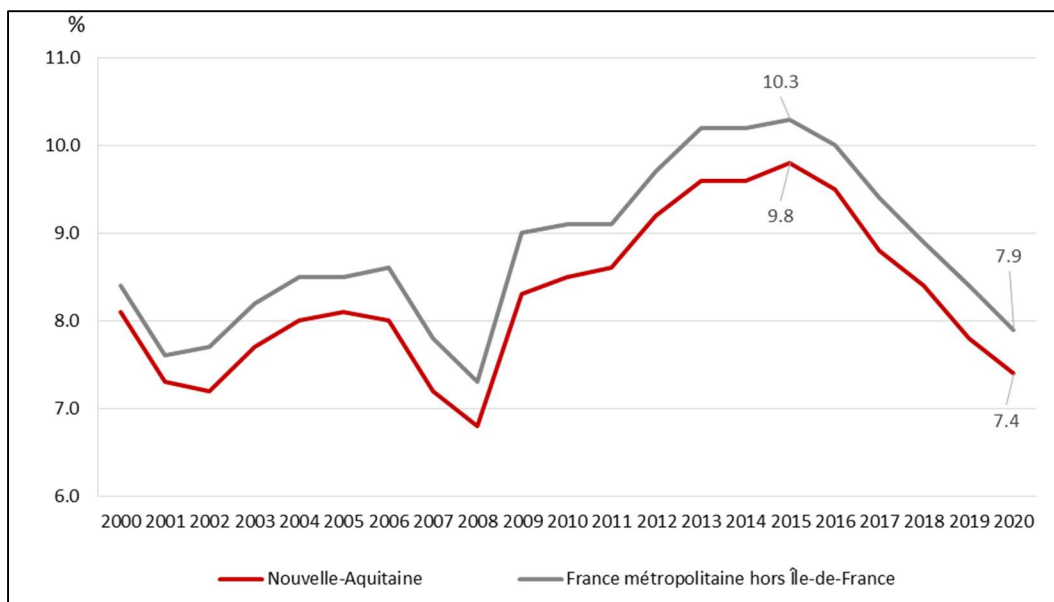


<sup>4</sup> A noter que pendant la période de reprise avant-crise, l'emploi dans l'industrie s'était redressé en région.

## Un taux de chômage de 7,4%, durablement inférieur au niveau national

Depuis le début des années 2000, le taux de chômage néo-aquitain reste inférieur au taux de chômage métropolitain et de province (avec un écart moyen de -0,5 point), tout en suivant une évolution similaire.

Graphique 1 : taux de chômage annuel moyen



Source : Insee, traitements DITP

A partir de 2015, et même durant la crise sanitaire de 2020, le taux de chômage a continué sa décroissance. Entre 2015 et 2020, le taux de chômage a ainsi baissé de près d'un quart (-24,5%). Toutefois l'année 2020 a aussi été marquée par le basculement vers l'inactivité d'un certain nombre de personnes, du fait d'un marché du travail atone qui n'a pas permis de réaliser des recherches actives d'emploi.

## La première région agricole de France

En 2020, la production agricole régionale s'est élevée à 10,6 milliards €, soit 14,4 % de la production agricole nationale. La Nouvelle-Aquitaine restait ainsi au 1er rang national, malgré un recul de la production en valeur depuis 2018 (-3,9 % contre -1,9 % en moyenne nationale en 2020)<sup>5</sup>.

La région compte 67 000 exploitations en 2019 (-16 000 depuis 2010) et 117 000 équivalents temps plein en 2019<sup>6</sup> (-12 000 depuis 2010). Bien que l'emploi total agricole en région diminue, l'emploi salarié augmente entre 2010 et 2019 (+1,3% chaque année, + 5 600 salariés).

Avec une surface agricole utile (SAU) de plus de 4,2 millions d'hectares, soit 15 % de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de

<sup>5</sup> Agreste, Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, juillet 2021

<sup>6</sup> Agreste, Bilan annuel de l'emploi agricole, décembre 2019

productions concentrées pour certaines sur quatre grands bassins spécialisés bien identifiés<sup>7</sup> :

- Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne et sur lequel les exploitations agricoles sont principalement orientées en bovins et ovins viande.
- Dans les plaines des Charentes et jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux de vie.
- Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. Le maïs est également fortement présent, souvent en monoculture, dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.

La Nouvelle-Aquitaine se distingue également par le nombre de productions agricoles sous signe de qualité et/ou certifiées bio. La Nouvelle-Aquitaine compte ainsi 293 produits sous SIQO (Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine) en 2017. Elle réalise un quart du chiffre d'affaires national des produits sous SIQO hors vin (hors bio) et produit 36 % du vin français sous SIQO, y compris les vins destinés à l'élaboration de spiritueux (hors bio<sup>8</sup>). Concernant la production bio, la Nouvelle-Aquitaine compte en 2020 plus de 8 000 exploitations bio et 329 000 hectares certifiés ou en cours de conversion. Sur un an, le nombre d'exploitations est toujours en nette hausse (+14,4 % contre +12,7 % au niveau national) de même que les surfaces dédiées au bio-(+12,3 % contre +11,6 %)<sup>9</sup>.

### **Une industrie dynamique**

La dynamique de l'industrie néo-aquitaine, similaire à celle observée en France métropolitaine de 2009 à 2015, a été sensiblement meilleure entre fin 2015 et fin 2019. Comme à l'échelle du pays et comme pour l'ensemble des secteurs, 2020 a cependant été marqué par une baisse sensible.

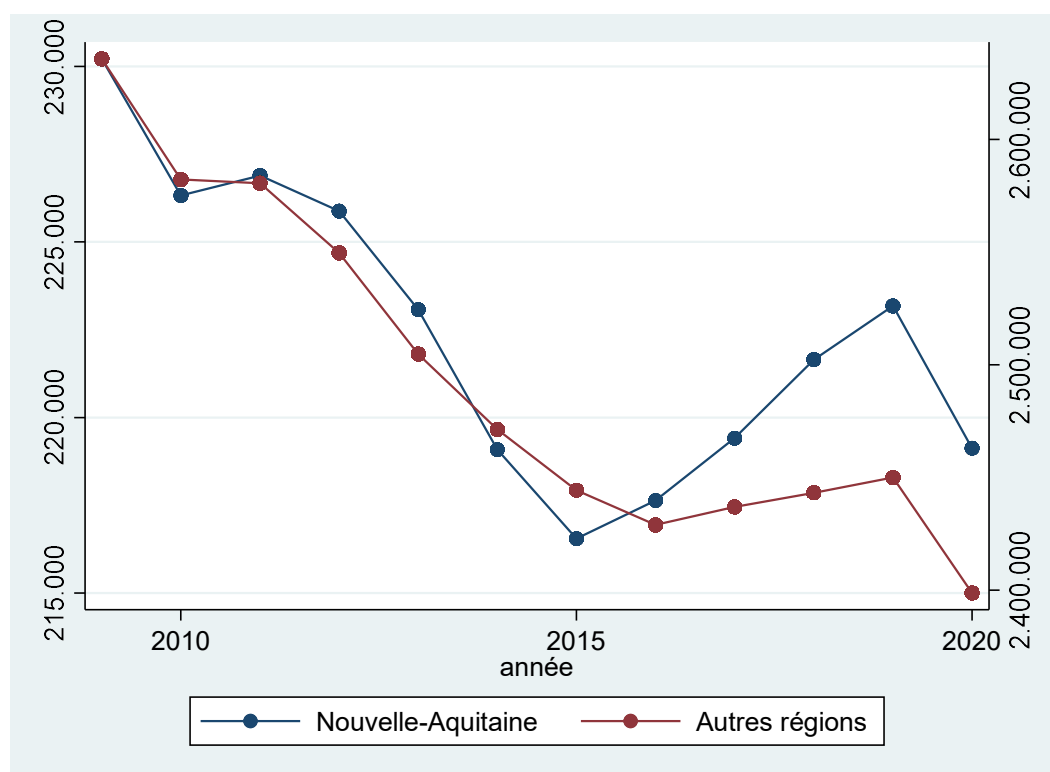
---

<sup>7</sup> Agreste Nouvelle-Aquitaine, Analyses et résultats n°2, mai 2015

<sup>8</sup> Mémento 2019 des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

<sup>9</sup> Les chiffres 2020 du secteur bio, [Agence Bio](#)

Graphique 2 : évolution de l'emploi salarié privé 2009-2020 (données URSSAF)



Sur les 24 secteurs de l'industrie manufacturière, les 5 les plus importants en termes d'effectifs concentrent plus de 50% des effectifs. Les 10 premières rassemblent près des trois quart.

Tableau 2 : effectifs salariés des principaux secteurs industriels fin 2020

secteur	effectifs	poids	spécificité
Industries alimentaires	43 352	20%	1.2
Fabrication d'autres matériels de transport	21 158	10%	1.7
Fabrication de produits métalliques	20 757	10%	0.9
Réparation et installation de machines et d'équipements	13 752	6%	1.1
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	11 915	6%	0.9
Fabrication d'équipements électriques	11 139	5%	1.4
Travail du bois	10 522	5%	2.7
Industrie du papier et du carton	9 887	5%	2.1
Industrie chimique	9 312	4%	0.9
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	8 715	4%	1.1
Autres secteurs	55 671	26%	
<b>Total</b>	<b>216 180</b>	<b>100%</b>	

Source URSSAF, traitements DITP

La plupart de ces secteurs sont spécifiques à la région, c'est-à-dire qu'ils pèsent plus en région qu'en France métropolitaine (l'indice de spécificité est alors supérieur à 1). C'est notamment le cas pour le travail du bois (qui pèse 2,7 fois ce qu'il pèse en France), l'industrie du papier-carton (2,1 le poids national) et la fabrication d'autres matériels de transport (1,7 fois le poids national), qui regroupe l'aéronautique, le naval et le ferroviaire.

D'autres secteurs industriels, qui emploient moins de personnes, sont également très spécifiques : la fabrication de boisson (1,8 fois le poids national, 4 863 salariés fin 2020) et l'industrie du cuir et de la chaussure (1,7 fois le poids national, 4185 salariés).

### **Une des régions leader pour le tourisme**

La Nouvelle-Aquitaine offre un large éventail de destinations et d'activités touristiques (littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont dix par l'UNESCO, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs) et bénéficie de fortes capacités d'hébergement touristique : 1<sup>er</sup> rang pour les campings (176 000 emplacements), 2<sup>ème</sup> pour les villages de vacances et meublés (48 000 lits) et 5<sup>ème</sup> pour les hôtels (53 000 chambres)<sup>10</sup>. En 2019, elle était la 3<sup>ème</sup> région de France métropolitaine par le nombre de nuitées touristiques dans les hébergements collectifs touristiques (55 millions soit 12,5% des nuitées touristiques de France métropolitaine) derrière l'Île-de-France (85 millions) et Auvergne-Rhône-Alpes (58 millions)<sup>11</sup>.

### **Plus de 458 000 entreprises et de 69 000 créations**

La région compte 458 855 entreprises en 2020 (5<sup>ème</sup> rang), soit 11% de l'ensemble du pays hors Ile-de-France, un chiffre en progression de 6,6% sur l'année (contre 7% en France métropolitaine).

---

<sup>10</sup> Insee, Capacité des communes en hébergement touristique en 2021, traitement DITP.

<sup>11</sup> [Insee](#), Fréquentation des hébergements collectifs touristiques en 2019



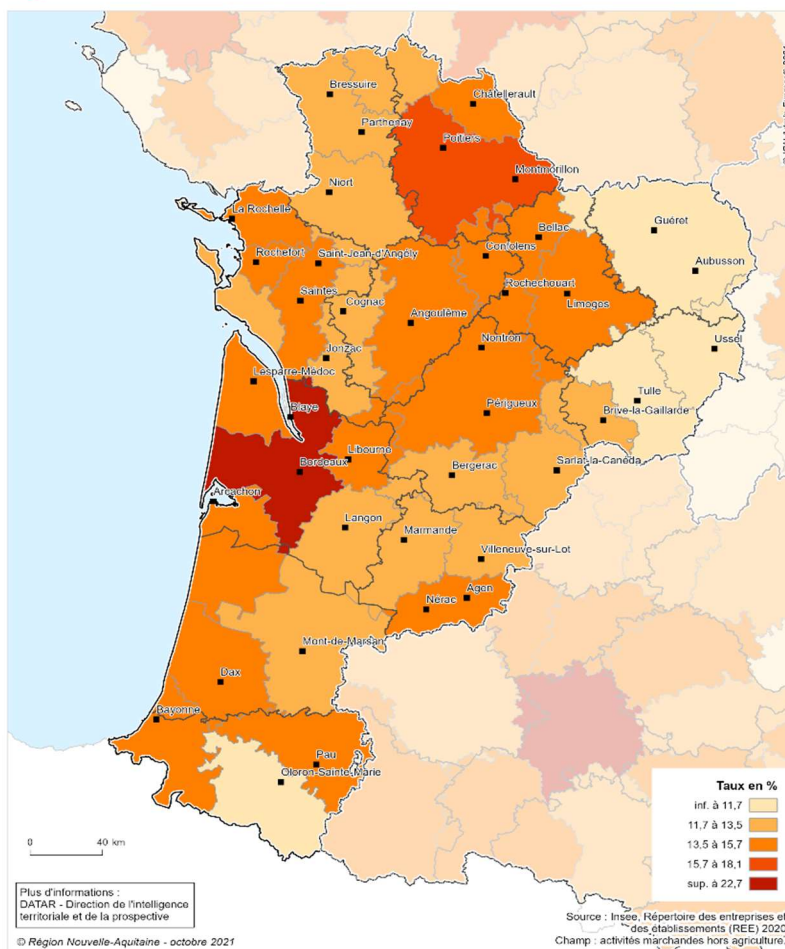
S'agissant des créations, on en dénombre 69 650 (5<sup>ème</sup> rang), en hausse de 2,9% sur un an (+4,1% en France métropolitaine). Plus d'une entreprise sur quatre est créée dans l'hébergement et la restauration (27% contre 32% en métropole).



Taux de création d'entreprise en 2020 par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine

Il s'agit pour l'essentiel, en région comme en France, d'entreprises individuelles. En dehors d'elles, on compte en région 15 483 créations, nombre très stable (+0,01% sur un an, similaire au taux de France métropolitaine).

La géographie des créations d'entreprises est relativement marquée : dans la région, plus d'une entreprise sur trois a été créée en Gironde en 2020. A l'échelle des zones d'emploi, le taux de création d'entreprises est supérieur à la moyenne de province à Bordeaux (18,6%), Poitiers (16,2%), Limoges (15,6%), Lesparre-Médoc (15,6%) et La Teste-de-Buch (15,6%)



## Un tissu artisanal qui maille l'ensemble du territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 165 000 entreprises artisanales sont immatriculées au Répertoire des métiers en Nouvelle-Aquitaine. Entraîné par les métiers des services et du bâtiment, l'artisanat s'est largement densifié ces dix dernières années. Le bâtiment reste son premier secteur avec 38% des entreprises, devant les services (36 %), la production (14 %) et l'alimentation (11 %).

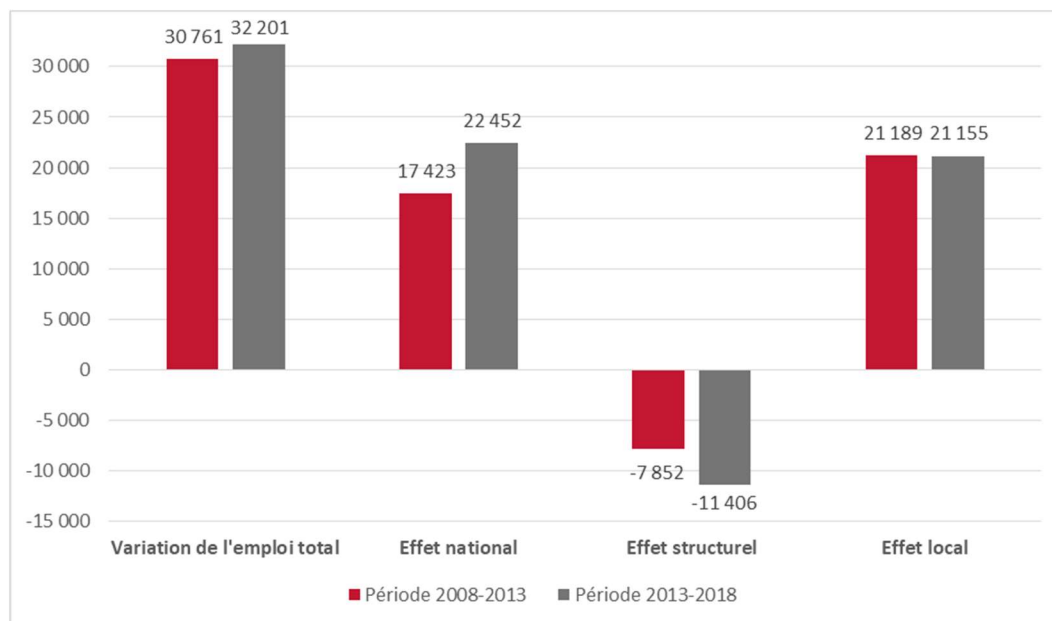
Un tiers des entreprises artisanales de la région emploient au moins un salarié, soit au total près de 202 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine (au 31 décembre 2019). Aux effectifs salariés, s'ajoutent environ 12 000 apprenants en formation dans les entreprises artisanales de la région.

## Au-delà des spécialisations : des effets locaux très positifs

Sur la période 2013-2018 comme sur la période 2008-2013, le nombre d'emplois a crû de plus de 30 000 unités en région Nouvelle-Aquitaine. Sur ces deux périodes, la croissance a été portée par la dynamique macro-économique d'une

part et par des effets locaux positifs d'autre part, alors même que la structure sectorielle régionale était plutôt défavorable. Dit autrement, si dans chaque secteur composant l'économie néo-aquitaine la variation de l'emploi avait suivi la même dynamique qu'à l'échelle nationale, alors l'emploi aurait diminué en région.

Graphique 3 : Analyse structurelle-résiduelle pour la Nouvelle-Aquitaine entre 2008 et 2018



Données INSEE, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, Traitement DITP

Sur les deux périodes étudiées, la croissance de l'emploi imputable à des effets locaux positifs en nombre absolu dépasse les 21 000 emplois. Ces effets locaux sont difficiles à identifier. Ils constituent la part de la variation de l'emploi total qui n'est expliquée ni par l'effet macro-économique national ni par l'effet structurel. Ils englobent plusieurs facteurs possibles. Parmi eux la gouvernance locale, l'environnement des acteurs économiques (écosystèmes d'innovation et de financement, compétences disponible...) ainsi que des facteurs liés au positionnement stratégique des acteurs sur leurs marchés et à la qualité de leur gestion.



## Analyse de la conjoncture au premier semestre 2021

Au premier semestre 2021, la reprise économique dans le monde et en France est bel et bien lancée, à tel point que l'offre de production ne peut répondre à la très forte demande dans la plupart des secteurs.

D'après les estimations de la Banque de France, le PIB réel devrait croître de 6,4% en 2021 et permettre à l'économie française de retrouver son niveau d'activité d'avant crise. Ce très bon chiffre est porté par la forte consommation des ménages (+4,3%), qui bénéficient d'une hausse de leur pouvoir d'achat (+1,4%) et par le net rebond de l'investissement des entreprises (+12,9%). Ce scénario très positif résulte notamment d'un environnement économique global moins dégradé que prévu. Les économistes restent cependant attentifs à l'évolution de l'inflation, passée au-dessus de la cible de 2% de la BCE (+2,6% sur un an en octobre).

La très forte demande génère des difficultés d'approvisionnement de la BCE en matières premières et autres pièces essentielles au bon fonctionnement des chaînes de production. De plus, comme avant la crise sanitaire, beaucoup d'entreprises et notamment dans l'industrie, le transport ou encore l'hôtellerie et la restauration, ont du mal recruter aussi vite que l'évolution de leurs carnets de commande l'exigerait. Ces problèmes d'ajustement entre l'offre et la demande renforcent les tensions inflationnistes dans à peu près tous les secteurs et pèsent sur les marges des entreprises. En outre, l'évolution de la COVID, qui semble pour le moment peu inquiéter les marchés, sera scrutée cet hiver.

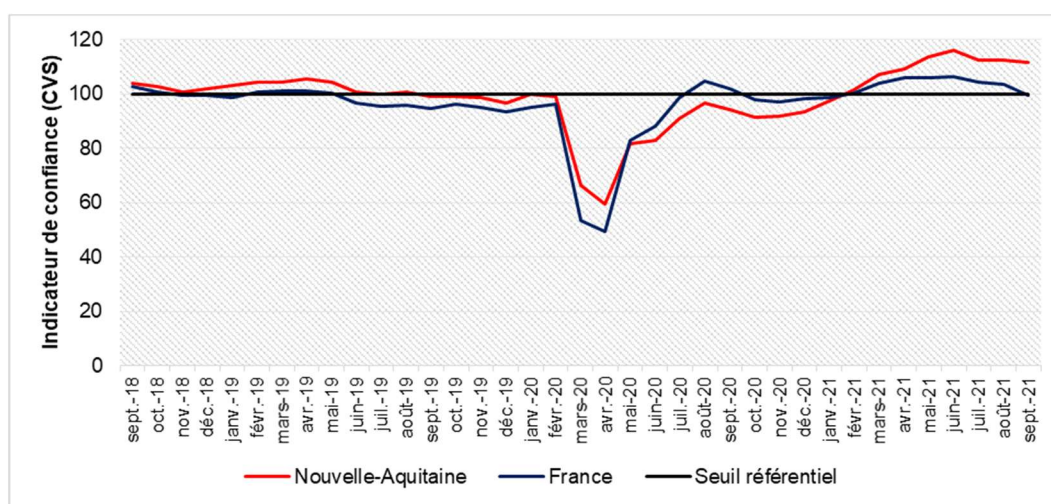
Dans ce contexte, la Nouvelle-Aquitaine profite elle-aussi de l'embellie économique et même davantage que la moyenne métropolitaine. Les chefs d'entreprises néo-aquitains ont plus confiance en l'avenir qu'en moyenne dans l'Hexagone, que ce soit dans l'industrie ou dans les services marchands. De plus, le chômage a diminué dans tous les départements de la région et, pour la très grande majorité d'entre eux, plus rapidement que la moyenne nationale. Il faut dire que la Nouvelle-Aquitaine est la région française qui a observé la plus forte hausse de création d'emplois salariés entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2021 (+1,7 % soit +35 928 postes). Il convient malgré tout de surveiller la hausse du nombre de travailleurs précaires, même si ce phénomène s'observe partout en France et demeure plus modéré dans la région. Enfin, les créations d'entreprises hors micro entrepreneurs sont plutôt atones au premier semestre 2021 ce qui contraste avec la vigueur des deux derniers trimestres 2020. Là encore, cette situation n'est pas propre à la région et s'observe ailleurs. Le nombre de défaillances d'entreprises dans la région continue de baisser et même plus fortement qu'en moyenne métropolitaine.

## Activités économiques : des perspectives optimistes malgré les incertitudes

D'après la Banque de France, la demande ne cesse de s'accroître au regard des carnets de commandes dans le commerce de biens et les prestations de services<sup>12</sup>. Malgré l'accélération du prix des matières premières sources de tensions inflationnistes, les chefs d'entreprises ne se préparent pas à ce que les consommateurs soient moins demandeurs dans le futur. Les incertitudes portent davantage sur la capacité des entreprises à répondre à cette croissance de la demande. D'abord, parce qu'elles rencontrent des difficultés à recruter, notamment dans les secteurs comme l'industrie ou l'hôtellerie et la restauration, encore plus qu'avant-crise. Ensuite, parce que les retards d'approvisionnement pèsent sur la chaîne de production. Ce constat ne concerne pas seulement la région, il s'observe en France et partout dans le monde.

L'industrie est le seul secteur qui ne profite pas autant qu'on pourrait l'espérer du rebond économique. D'une part, elle est en deçà de ses capacités de production<sup>13</sup>, c'est-à-dire qu'elle ne mobilise pas pleinement ses effectifs et ses machines à cause du manque de matières premières et des pénuries de composants électroniques, qui créent des retards d'approvisionnement. C'est d'autant plus vrai pour les secteurs de l'électronique ou de l'automobile. D'autre part, l'industrie a paradoxalement besoin de plus de main d'œuvre pour répondre à une demande qui accélère mais elle peine à recruter en nombre et parfois même en niveau de compétences. Toutefois, ces incertitudes ne pèsent pas encore sur la confiance des chefs d'entreprises néo-aquitains au regard de l'indicateur du climat des affaires<sup>14</sup> (111,7 en septembre 2021 d'après la Banque de France). Ainsi, en dépit de ces difficultés, la très forte demande l'emporte pour le moment et maintient la confiance des acteurs productifs en une meilleure fin d'année.

Graphique 4 : Indicateur du climat des affaires dans l'industrie manufacturière



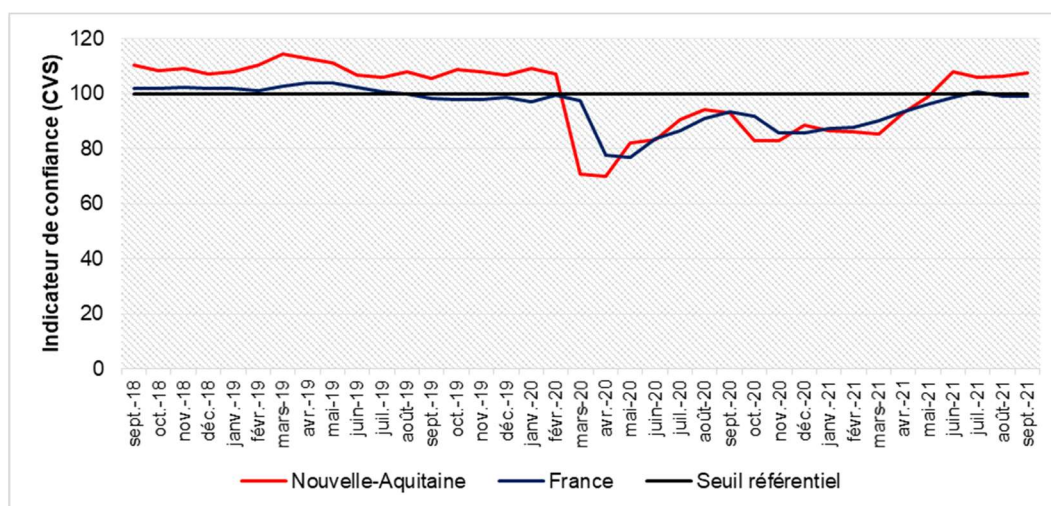
<sup>12</sup> D'après les enseignements de la publication Banque de France sur la conjoncture en Nouvelle-Aquitaine au mois de Septembre 2021

<sup>13</sup> Le taux d'utilisation des capacités de production (=capacités de production effectivement mobilisées rapportées à l'ensemble des capacités de production potentiellement disponibles) est de 76,3% en septembre 2021, soit légèrement moins que sa moyenne linéaire depuis 1996 (78%). Cependant, ce problème persiste depuis plusieurs années maintenant.

<sup>14</sup> Lorsque cet indicateur est supérieur à 100, il est admis que les acteurs productifs ont confiance en l'avenir

Les services marchands ont repris des couleurs depuis le début de l'année 2021, notamment au cours de l'été. La demande a augmenté dans tous les secteurs et les chefs d'entreprises néo-aquitains se montrent confiants en l'avenir depuis juin si l'on en croit l'indicateur du climat des affaires (107,6 en septembre 2021 alors qu'il n'a pas dépassé la barre des 90 au premier trimestre 2021). Le sous-secteur des transports routiers de marchandises ne bénéficie pas encore pleinement de ce retour en grâce de la demande à cause de la pénurie de chauffeurs et parce que les prix à la pompe grimpent plus rapidement que ceux des prestations qu'ils facturent. Dans l'hôtellerie et la restauration, le retour de la clientèle d'affaire redynamise l'activité et maintient la confiance des acteurs malgré le manque de main d'œuvre qualifiée.

Graphique 5 : Indicateur du climat des affaires dans les services marchands



Source Banque de France, réalisation DITP

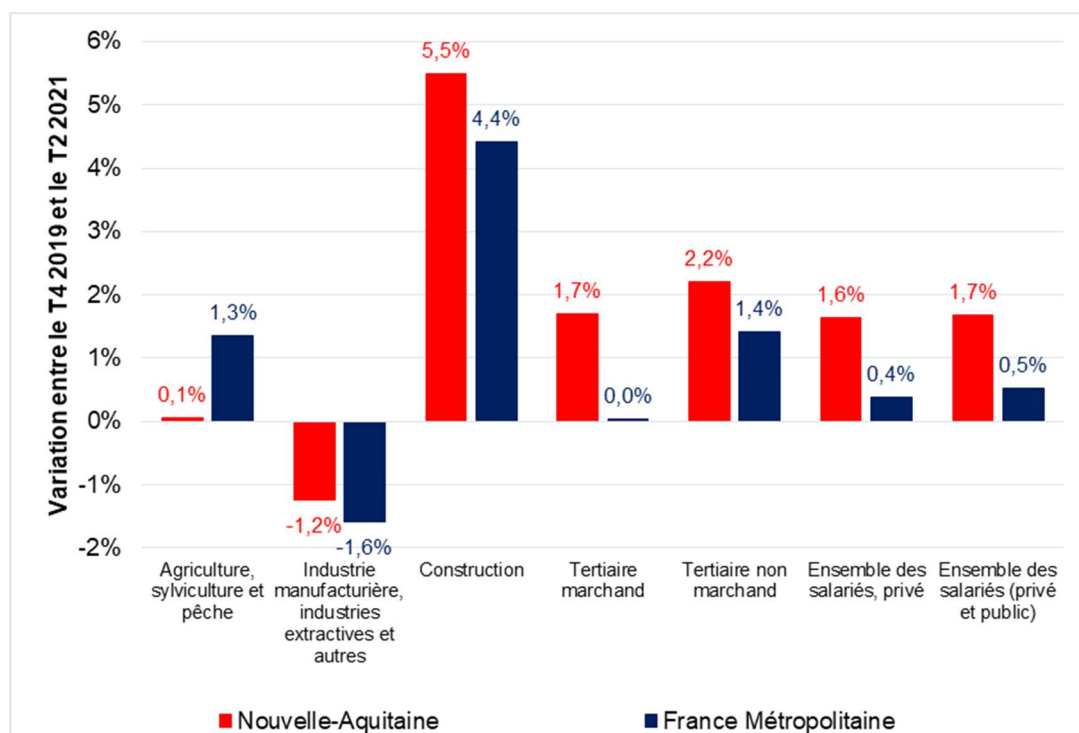
Dans le bâtiment, les carnets de commandes atteignent des niveaux historiquement élevés d'après les données Banque de France. Cette demande est soutenue par les particuliers et les collectivités. En ce qui concerne le secteur des travaux publics, ce dernier n'a pas encore atteint son carnet de commandes d'avant crise. Néanmoins, l'activité progresse et les acteurs productifs ne voient pas celle-ci diminuer d'ici la fin de l'année. Tout l'enjeu est de pouvoir répondre à la demande suite aux difficultés de recrutement d'un personnel qualifié et pérenne.

Pour pallier les problèmes de recrutement, les entreprises comptent sur les agences de travail temporaire. Ces dernières s'attendent à ce que la réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre pousse certains à retravailler. Pour autant, cette réforme occulte les problèmes liés à la qualification des salariés, à leurs conditions de travail, aux moyens qu'ils emploient pour se rendre au travail... qui sont des facteurs déterminants dans la recherche d'un emploi. Le résultat escompté n'est donc pas certain alors même que la situation des salariés les plus précaires s'en trouve fragilisée.

## Emploi : la plus forte croissance des régions depuis la crise

La Nouvelle-Aquitaine est la région de France qui a connu la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés entre le quatrième trimestre 2019 (avant-crise) et le deuxième trimestre 2021<sup>15</sup> (+1,7% contre +0,6% en France, soit près de trois fois plus). Pour le secteur privé, cette croissance au sein de la région est quatre fois supérieure à la moyenne nationale (respectivement +1,6% contre +0,4% entre le T4 2019 et le T2 2021). Il s'agit là encore de la région française qui a observé la plus forte croissance de création d'emplois par rapport à son niveau d'avant-crise. La plupart des secteurs contribuent à cette hausse et plus particulièrement celui du tertiaire marchand (+1,7% en Nouvelle-Aquitaine contre +0,1% en France sur la même période). Ceux de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que des activités dites à haute valeur ajoutée<sup>16</sup> connaissent également des dynamiques plus soutenues au sein de la région que relativement à la moyenne nationale. Seule l'industrie affiche un nombre d'emplois en baisse (-1,2% contre -1,6% en France), même si cela semble plus le produit de postes non pourvus que d'un manque de demande de travail du côté des entreprises. Ce phénomène concerne tout le territoire national.

Graphique 6 : *Variation entre le T4 2019 et le T2 2021 de l'emploi salarié en cinq grandes catégories de secteurs*



Source Insee, Acoos-Urssaf et Dares, réalisation DITP

Tous les départements néo-aquitains, à l'exception de la Vienne, ont observé une croissance du nombre d'emplois salariés. Dans dix d'entre eux, celle-ci a même

<sup>15</sup> Calculs du service d'après les données Insee, Acoos-Urssaf et Dares

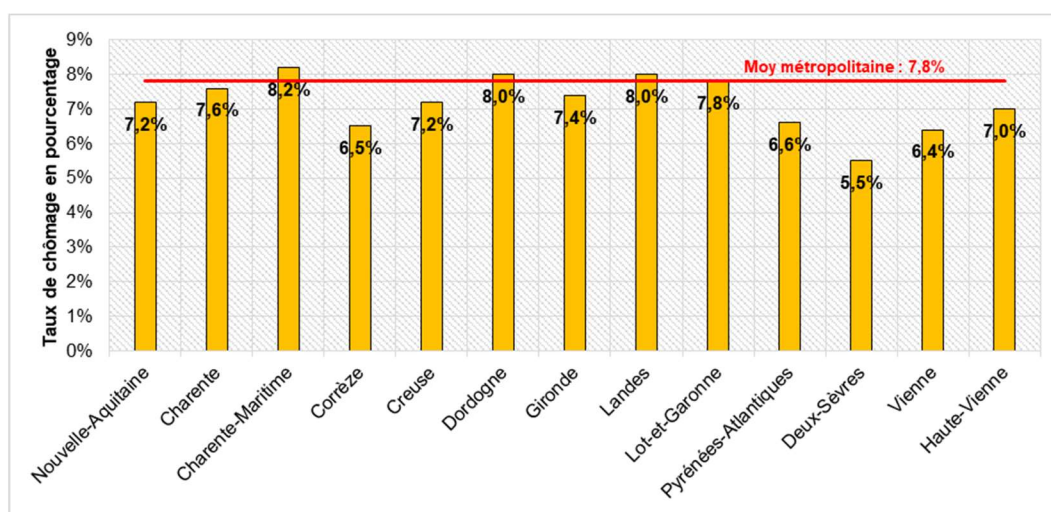
<sup>16</sup> Regroupent (par abus de langage) les activités financières et d'assurance, d'information et communication ainsi que les activités scientifiques, techniques & services administratifs et de soutien.

été proportionnellement plus forte qu'en moyenne dans l'Hexagone<sup>17</sup>. La Gironde est le quatrième département de France (et deuxième de métropole) à avoir observé la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2021.

### Chômage : retour au niveau d'avant-crise

Au deuxième trimestre 2021, le taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine<sup>18</sup> a retrouvé son niveau d'avant-crise et demeure plus faible que celui observé en France métropolitaine (respectivement 7,2% contre 7,8%). Il est même à son plus bas niveau depuis 2008 si l'on exclut de l'analyse le deuxième trimestre de 2020<sup>19</sup>. Les situations varient selon les départements néo-aquitains dont les taux de chômage sont en majorité inférieurs à la moyenne métropolitaine, hormis dans les Landes, en Dordogne et en Charente-Maritime. Les Deux-Sèvres se distinguent par le quatrième taux de chômage le plus faible de France.

Graphique 7 : Taux de chômage au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021



Source Insee, réalisation DITP

Le nombre de demandeurs d'emplois en Nouvelle-Aquitaine est repassé en dessous de son niveau d'avant-crise, pour la catégorie A des chômeurs sans activité (270 750) au troisième trimestre 2021. Il s'en approche pour les catégories A, B, C, qui intègrent les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (498 350). La Nouvelle-Aquitaine fait mieux que la moyenne des régions de France : - 1,6% au troisième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019 contre -0,1% en France pour la catégorie A et +1,0% contre +2,2% pour les catégories ABC. Tous les départements néo-aquitains, hormis les Landes et le Lot-et-Garonne, ont vu le nombre de demandeurs d'emplois sans activité diminuer, qui plus est plus fortement qu'en moyenne nationale. Si l'on tient compte des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories A, B et C), les départements néo-aquitains se rapprochent de leurs niveaux d'avant-crise, plus

<sup>17</sup> Seules la Corrèze (+0.2%) et la Vienne (-0.3%) font moins bien que la moyenne nationale (+0.6%) entre le T4 2019 et le T2 2021

<sup>18</sup> D'après les données CVS Insee

<sup>19</sup> Celui-ci étant marqué par le dispositif exceptionnel de chômage partiel



qu'en moyenne nationale. La Haute-Vienne et la Creuse ont même déjà franchi ce cap (respectivement 0% et -1,2% au troisième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019).

### **Dynamiques d'entreprises : des créations toujours soutenues**

En cumul sur un an à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2021 par rapport à la même période de l'année précédente, hors-micro entrepreneurs<sup>20</sup>, la croissance du nombre de créations d'entreprises est la troisième plus élevée de France avec +25,6%. Cependant, celle-ci s'explique surtout par la vigueur des deux derniers trimestres 2020, tandis que les deux premiers trimestres 2021 montrent une dynamique plus atone. Les premiers chiffres sur le troisième trimestre 2021 présentent même une baisse du nombre de créations d'entreprises par rapport au deuxième trimestre, que ce soit dans l'industrie ou dans le tertiaire. Ce phénomène, qui est à surveiller de près ces prochains mois, s'observe toutefois dans plusieurs autres régions françaises comme en Île-de-France ou en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le nombre de défaillances d'entreprises s'est fortement réduit au sein de la région et même plus fortement qu'en moyenne nationale au deuxième trimestre 2021 (-31,2% contre -27,8% en année glissante<sup>21</sup>). Ce constat concerne tous les secteurs à l'exception de l'agriculture, qui a vu le nombre de défaillances augmenter entre le deuxième trimestre 2021 et celui de 2020 (respectivement 71 défaillances contre 28 défaillances). Ce nombre historiquement bas de défaillances d'entreprises observé sur tout le territoire national, s'explique principalement par deux éléments d'après la Banque de France. D'abord, des raisons purement réglementaires qui ont décalé les délais dans les procédures déclaratives de cessation de paiements et jugements<sup>22</sup>. Ensuite, les mesures prises par le gouvernement, qui ont permis aux entreprises de garder de la trésorerie. Tant que les divers filets de sécurité seront maintenus, il est peu probable d'assister à une recrudescence soudaine du nombre de défaillances.

---

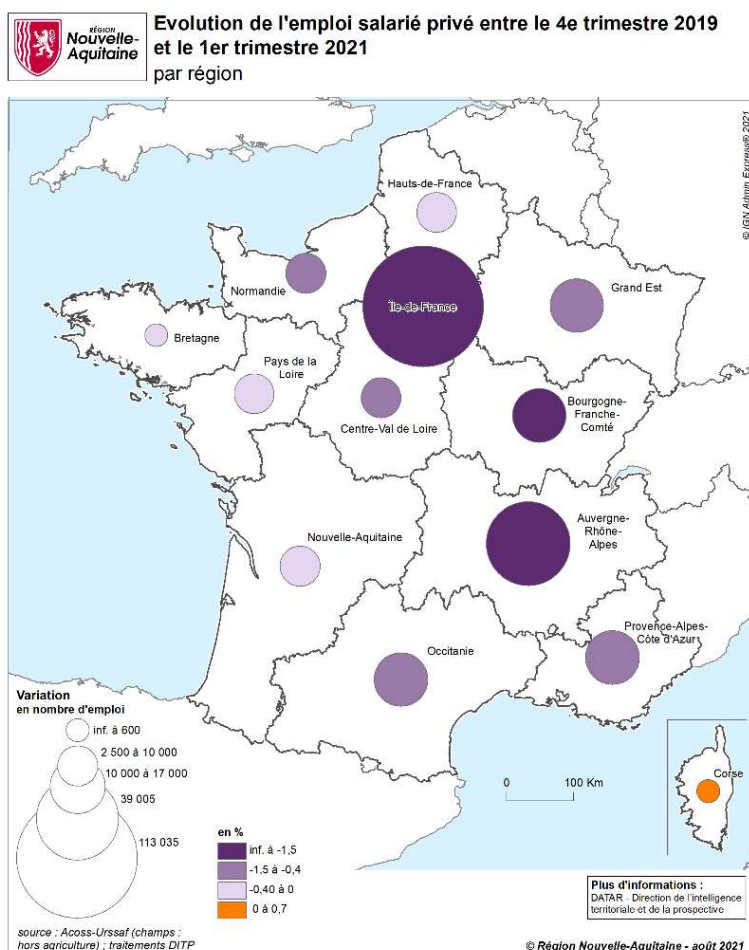
<sup>20</sup> Choix volontaire d'ôter cette catégorie qui a tendance à gonfler artificiellement les chiffres, notamment en temps de crise. L'idée ici est d'avoir une idée plus représentative du renouvellement du parc d'entreprises.

<sup>21</sup> Taux de croissance au T2 2021 =  $\frac{((T2\ 21 + T1\ 21 + T4\ 20 + T3\ 20))}{((T2\ 20 + T1\ 20 + T4\ 19 + T3\ 19)) - 1} \times 100$ .

<sup>22</sup> Ce motif doit d'ailleurs nous amener à faire preuve de précaution dans les comparaisons temporelles.

# Zoom sur l'impact de la crise sur l'emploi salarié privé

## La Nouvelle-Aquitaine, 3e région la moins touchée par la crise



La reprise de l'emploi salarié privé enregistrée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en France et en région permet de freiner le rythme des destructions d'emplois observé depuis le début de la crise. Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, l'emploi salarié privé hors agriculture a baissé de 1,21% en France, soit 226 522 emplois détruits. Avec une baisse de l'emploi de 0,3%, soit 4 200 emplois en moins, la Nouvelle-Aquitaine est la 3<sup>e</sup> région métropolitaine la moins touchée par la crise (hors Corse), derrière la Bretagne (-0,06%) et les Hauts-de-France (-0,2%). Les régions les plus touchées restent l'Île-de-France (-2,3%), Auvergne-Rhône-Alpes (-1,7%) et Bourgogne-Franche-Comté (-1,5%).

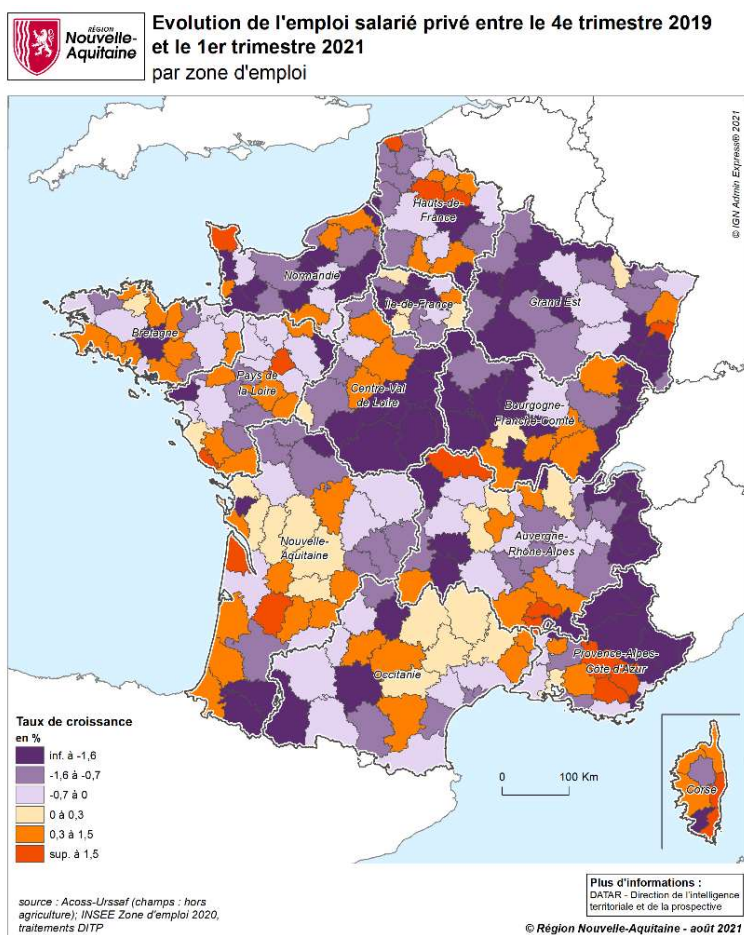
Ces performances apparaissent peu liées à l'orientation sectorielle des tissus économiques régionaux : les effets structurels sont quasi-nuls en Nouvelle-Aquitaine (+0,01%) et de faible ampleur dans la plupart des régions métropolitaines. Les régions qui résistent le mieux à la crise sont celles bénéficiant de forts effets locaux : +0,99% en Bretagne, +0,92% dans les Hauts-de-France comme en Nouvelle-Aquitaine.

L'effet local positif de la Nouvelle-Aquitaine s'explique pour une bonne part par une dynamique moins défavorable de l'intérim et par une dynamique plus favorable du commerce et des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie.

## Des dynamiques sectorielles hétérogènes

En Nouvelle-Aquitaine, 16 des 29 secteurs d'activité de la nomenclature étudiée enregistrent des pertes d'emplois entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour un total de 22 188 emplois détruits. En région, les diminutions d'emplois sont fortement concentrées dans le secteur hébergement-restauration (environ 50% de la baisse globale). L'intérim, la fabrication de machines et de matériel de transport, la métallurgie, la fabrication de produits métalliques et les arts, spectacles et activités récréatives sont aussi très affectés. A l'inverse, quatre secteurs concentrent les deux tiers des 18 012 emplois gagnés : la construction (5 235 emplois supplémentaires, soit un taux de croissance du secteur de 4,1%), l'action sociale et l'hébergement médico-social (+2 729 emplois, hausse de 2,4%), le commerce-réparation d'automobiles et de motocycles (2 408 emplois, hausse de 0,9% alors que le secteur décline en France entière) et les activités pour la santé humaine (1 751 emplois, hausse de 3,5%).

## Dès fin mars, une zones d'emploi sur deux a retrouvé son niveau d'avant-crise



Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, un tiers des 305 zones d'emploi françaises et la moitié des zones d'emploi de la région gagnent des emplois salariés privés. En Nouvelle-Aquitaine, quatre zones d'emploi connaissent une croissance supérieure à 1% depuis le début de la crise : Langon (+4,8%, soit 868 emplois), Lesparre-Médoc (+2,2%, 212 emplois), Marmande (+1,2%, 233 emplois), Dax (+1%, 377 emplois). Les zones d'emploi de Rochefort (-4%, -623 emplois), Oloron-Sainte-Marie (-3,6%, -526 emplois) et Châtelleraut (-2,5%, -517 emplois) sont les plus affectées. En valeur absolue, les pertes d'emplois sont particulièrement intenses

dans les zones d'emploi de Pau (-1 800 emplois) et de Poitiers (-1 200 emplois) qui concentrent à elles seules 41% des emplois détruits dans la région sur la période.



Tableau 3 : Evolution de l'emploi privé hors agriculture entre le 4e trimestre 2019 et le 1er trimestre 2021

Zones d'emploi	Variation totale	Taux de croissance	Zones d'emploi	Variation totale	Taux de croissance
Rochefort	-623	-3,99%	Cognac	7	0,02%
Oloron-Sainte-Marie	-526	-3,63%	Saintes	6	0,02%
Châtelleraut	-517	-2,45%	Périgueux	55	0,12%
Pau	-1784	-2,19%	Angoulême	79	0,14%
Poitiers	-1200	-1,60%	Bergerac	34	0,16%
Mont-de-Marsan	-391	-1,51%	La Rochelle	135	0,20%
Tulle	-218	-1,46%	Sarlat-La-Canéda	34	0,31%
Thouars	-163	-1,17%	Bayonne	309	0,32%
Bressuire	-193	-0,74%	Villeneuve-sur-Lot	54	0,34%
Brive-la-Gaillarde	-251	-0,74%	Libourne	94	0,35%
Ussel	-102	-0,72%	Saint-Junien	74	0,51%
Limoges	-478	-0,66%	La Teste-de-Buch	188	0,62%
Guéret	-115	-0,61%	Royan	209	0,91%
Agen	-156	-0,44%	Dax	377	1,04%
Bordeaux	-441	-0,11%	Marmande	233	1,19%
Niort	-5	-0,01%	Lesparre-Médoc	212	2,20%
			Langon	868	4,77%
Nouvelle-Aquitaine	-4195	-0,29%			

Données Urssaf, traitement DITP

### Une géographie de la crise qui varie au fil des trimestres

Si les zones d'emploi les plus fragilisées fin 2020 le restent au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le classement des zones d'emploi évolue relativement fortement dans la région. A titre d'illustration, les zones d'emploi de Marmande, Royan ou Saint-Junien voient leur situation relative s'améliorer nettement tandis que celle de Bayonne, La Rochelle ou Bordeaux se dégrade. La forte variabilité de la géographie de la crise liée à l'hétérogénéité des dynamiques selon les trimestres complexifie leur interprétation et l'action publique.

A l'échelle nationale comme à l'échelle régionale la dynamique des zones d'emploi varie fortement selon les trimestres. Deux dynamiques trimestrielles ressortent comme homogènes, c'est-à-dire que la même tendance s'observe dans toutes les zones d'emploi :

- Le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, au cours duquel l'activité est brutalement arrêtée en lien avec le 1<sup>er</sup> confinement, se traduit par une baisse de l'emploi généralisée en Nouvelle-Aquitaine et en France,
- Au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, à l'inverse, l'emploi salarié privé progresse partout, dans toutes les zones d'emploi de Nouvelle-Aquitaine et presque toutes en France (à 6 exceptions près).

## Fin 2021, un niveau d'emploi supérieur à fin 2019 en Nouvelle-Aquitaine

A partir d'un travail original de territorialisation, par le service études du pôle Datar, des prévisions macroéconomiques d'activité de l'INSEE, il ressort que, grâce

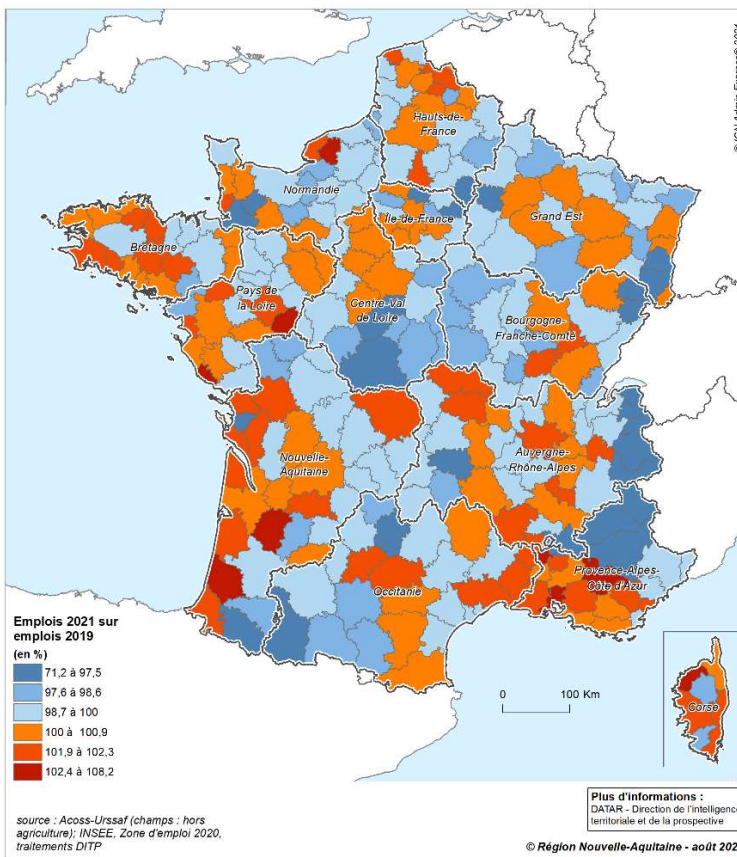
à plus de 15 000 créations d'emploi estimées entre fin 2020 et fin 2021, la Nouvelle-Aquitaine

atteindrait à la fin de l'année 2021 un niveau d'emplois salariés privés très légèrement supérieur à celui observé avant la crise (+602 emplois). Cette prévision peut être considérée comme une hypothèse basse compte tenu des dernières actualisations de l'INSEE (septembre 2021) non intégrées dans la modélisation. A l'image de ce que l'on observe au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, la moitié des zones d'emploi de la région (17/33) – totalisant 66% des emplois salariés privés – retrouveraient fin 2021 un niveau d'emplois salariés privés supérieur ou

égal à celui de fin 2019. Les territoires de la façade ouest de la région seraient plus dynamiques que ceux de la partie est. La métropole bordelaise connaîtrait une variation de l'emploi, bien que positive, plus modérée que d'autres territoires de taille plus modeste.



Prévision de l'évolution de l'emploi salarié privé entre fin décembre 2019 et fin décembre 2021 par zone d'emploi



## 177 milliards d'euros de Produit Intérieur Brut

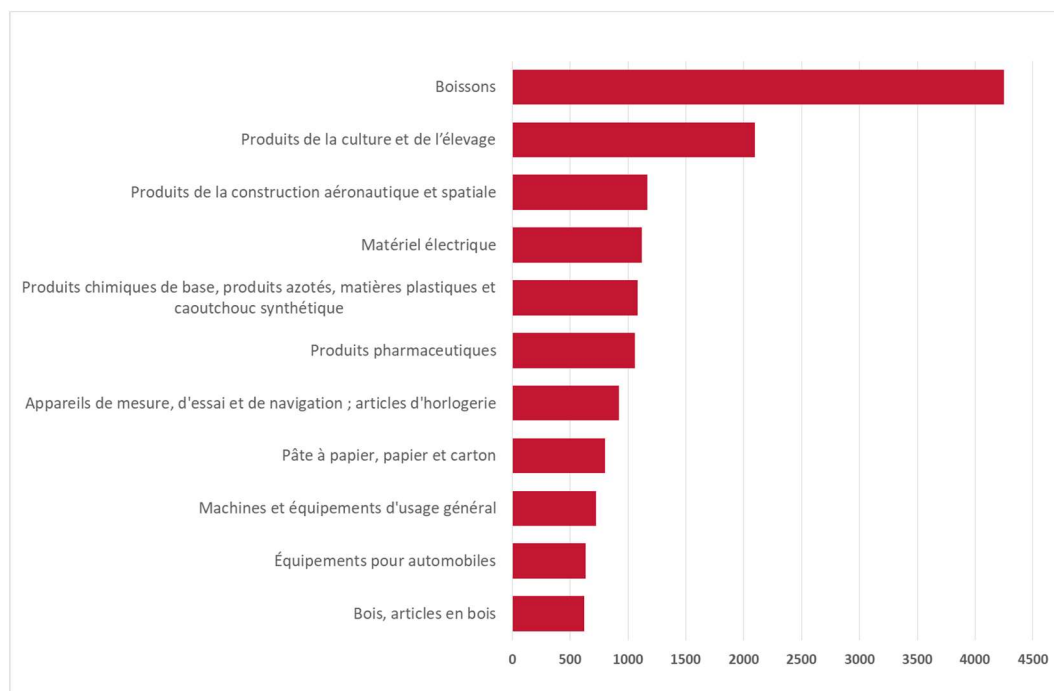
Le PIB en valeur de la Nouvelle-Aquitaine est de 176,8 milliards d'euros, ce qui représente 7,5% du PIB du pays. Elle se situe au 3<sup>ème</sup> rang des régions. Son PIB par habitant est de 29 569€, soit 97,7% du niveau moyen observé en province (5<sup>ème</sup> rang des régions), et son PIB par emploi (qui correspond à la productivité apparente du travail) est de 72 569€, soit 97% du niveau moyen de province (8<sup>ème</sup> rang).

## 21,9 milliards d'euros d'exportations

En 2020, les exportations régionales s'élèvent à 21,9 milliards d'euros, en diminution de 9,1% par rapport à 2019 (24,1 milliards d'euros). Elles repartent cependant à la hausse en 2021 : au deuxième trimestre, elles sont 37,8% plus élevées qu'en 2020, et encore 4,3% supérieures, en valeur, à ce qu'elles étaient au deuxième trimestre 2019.

Près de la moitié des exportations (49%) de la Nouvelle-Aquitaine sont à destination de l'Union Européenne, soit un peu moins que pour la France (54%). La région exporte plus qu'en moyenne nationale vers l'Amérique (16% contre 11%) et l'Asie (15% contre 13%).

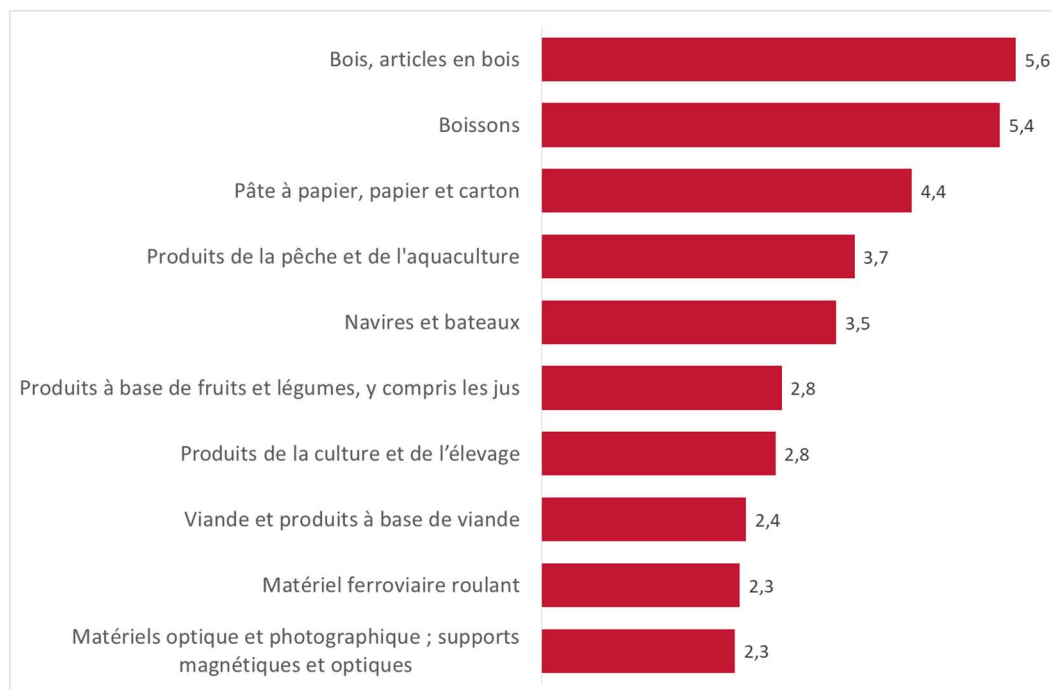
*Graphique 8 : Les 10 « produits » les plus exportés de Nouvelle-Aquitaine en 2020, en millions d'euros*



*Douanes 2021, traitement DITP*

Les 10 premiers postes d'exportations représentent 63% des exportations régionales en 2020 (Graphique 2). La région est la première exportatrice en valeur pour les boissons et le « bois et articles en bois ». Les boissons constituent à elles seules le premier poste d'exportation, avec 4,2 milliards d'euros (19% des exportations de la région). Cette valeur se répartit à égalité entre les boissons alcoolisées distillées (le Cognac essentiellement) et les vins de raisin.

Graphique 9 : Indice de spécificité des produits exportés de Nouvelle-Aquitaine en 2020



*Douanes 2021*, traitement DITP

Si on analyse le poids relatif des secteurs exportateurs plutôt que leur poids absolu (Graphique 3), on constate que le secteur du bois et des articles en bois est le plus surreprésenté, il pèse 5,6 fois plus en région que France entière. Suivent les secteurs des boissons et de la pâte à papier, papier et carton. La région exporte également 3,5 fois plus de navires et bateaux qu'en France métropolitaine, elle se classe au deuxième rang des régions exportatrice derrière les Pays de la Loire.

### **2,6 milliards d'euros de dépenses de R&D**

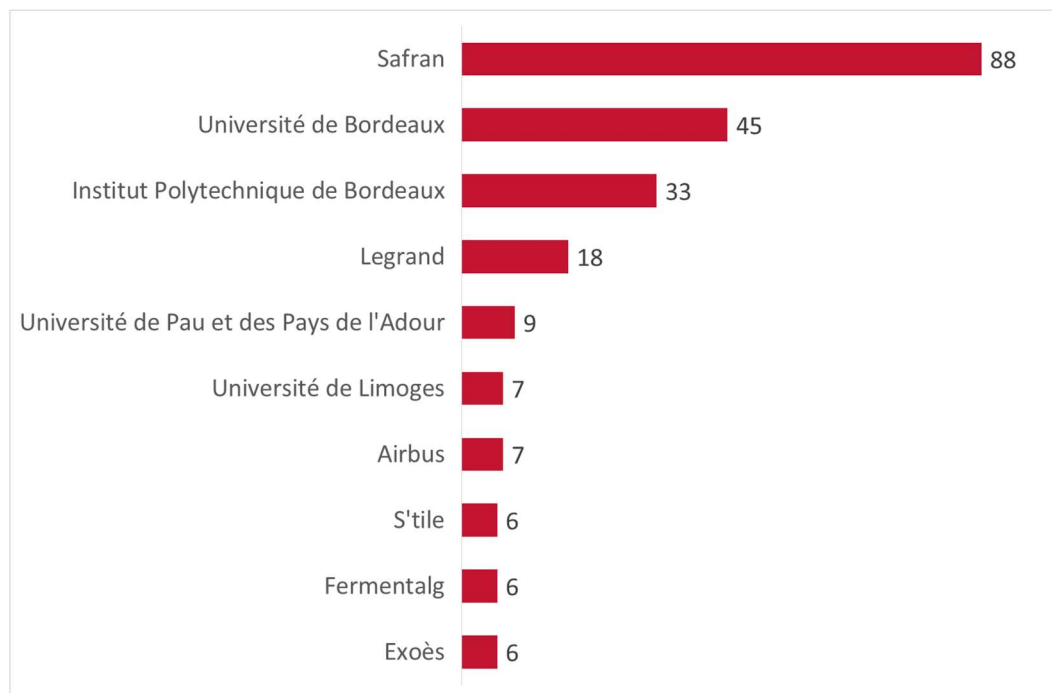
En 2018, les dépenses intérieures de R&D s'établissent à 2,57 milliards d'euros, ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 5<sup>ème</sup> rang. Ces dépenses ont augmenté de 9% sur un an, contre 2% en France métropolitaine. L'effort de R&D (DIRD/PIB) est de 1,5%, soit le 8<sup>ème</sup> rang national, pour une moyenne de 2,2% en France métropolitaine.

Les effectifs de R&D, disponibles seulement pour l'année 2017, sont de 22 793 (5<sup>ème</sup> rang des régions). Ils sont en augmentation de 13%, contre +7% en France métropolitaine, soit la 2<sup>ème</sup> plus forte progression.

## 596 demandes de brevets

En 2020, 596 brevets ont été déposés auprès de l'INPI, ce qui place la région au 5<sup>ème</sup> rang. En moyenne annuelle depuis 2017, le rythme est de 620 dépôts.

Graphique 10 : top 10 des déposants personnes morales (demandes de brevets publiées à l'INPI en 2020)



Source INPI, traitement DITP

## 212 000 étudiants dans l'enseignement supérieur

On dénombre 212 334 étudiants en 2020-2021, en croissance de 1% sur l'année (contre +2% en France métropolitaine). La région se classe au 6<sup>ème</sup> rang en termes d'effectifs. Parmi ceux-ci, on compte 131 458 étudiants des Universités (6<sup>ème</sup> rang) et 9 552 élèves ingénieurs (8<sup>ème</sup> rang).

## 57 000 apprentis, 191 000 lycéens

Au 31 décembre 2020, on compte 56 947 apprentis, ce qui place la région Nouvelle-Aquitaine au 3<sup>ème</sup> rang des régions françaises. Ce chiffre est en augmentation de 33% sur un an (+31% en France), ce qui la place au 5<sup>ème</sup> rang.

S'agissant des lycéens, ils sont au nombre de 131 287 sur 2020-2021 dans les lycées d'enseignement général et technologique, en baisse de 0,9% sur un an, et de 59 799 dans les lycées d'enseignement professionnel et EREA, en baisse de 0,6% sur un an.



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**HÔTEL DE RÉGION**

14 rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex

.....

**SITE DE LIMOGES**

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1

.....

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Anclenne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)